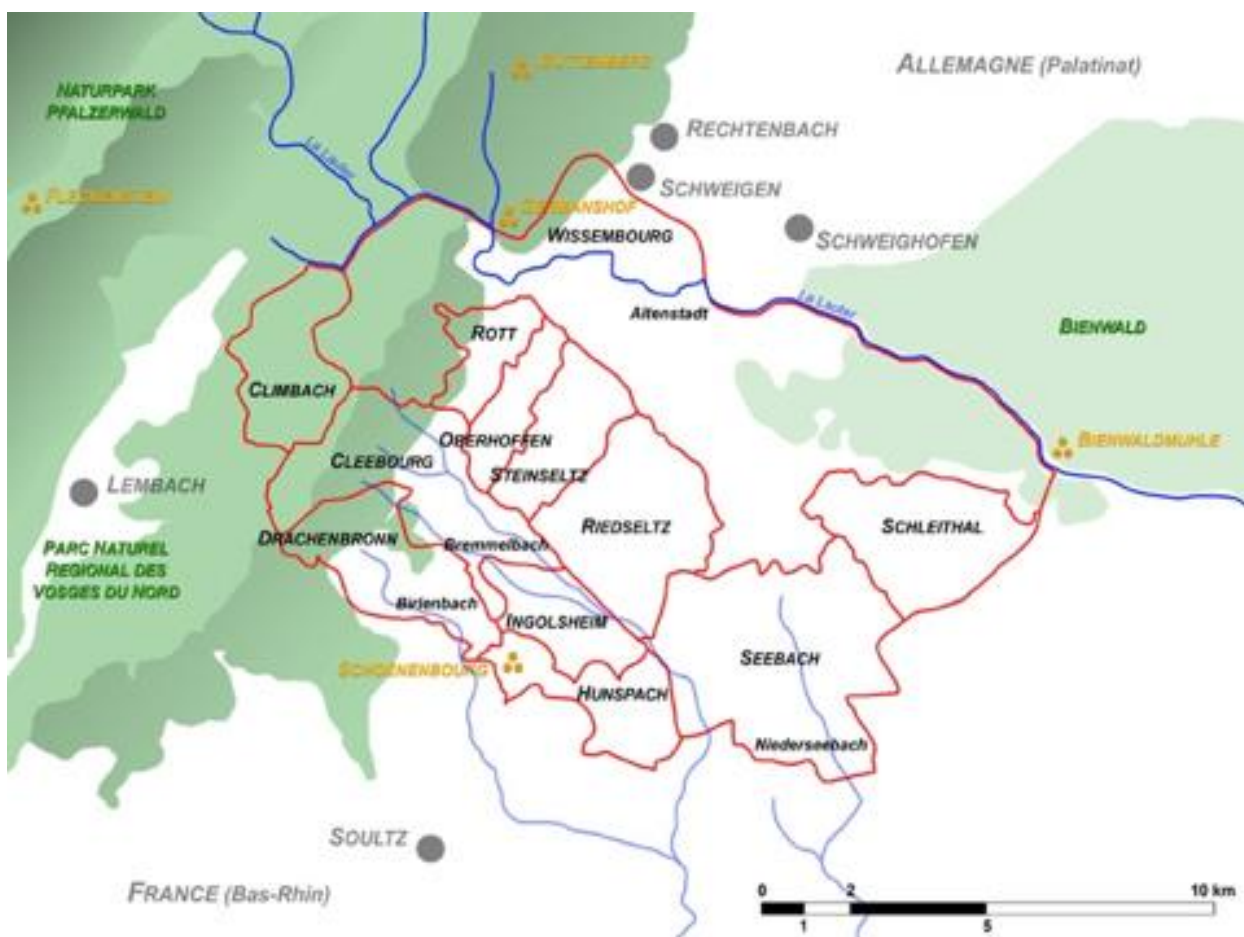


RAPPORT D'ACTIVITÉS 2020



4 Quai du 24 Novembre – BP 80023 - 67160 WISSEMBOURG
Tél : 03 88 05 35 50 – infos@cc-pays-wissembourg.fr
www.cc-pays-wissembourg.fr

PRESENTATION ET FONCTIONNEMENT



I. PRESENTATION

1. Historique

La Communauté de Communes du Pays de Wissembourg a été créée par arrêté préfectoral en date du 28 décembre 1994.

Son territoire fait partie de la Région Grand Est, département du Bas-Rhin, arrondissement de Wissembourg et se situe au Nord du département du Bas-Rhin, à la frontière avec l'Allemagne (Rhénanie-Palatinat).

Elle est composée de 12 Communes et 4 Communes associées (Cleebourg/Bremmelbach, Climbach, Drachenbronn/Birlenbach, Hunspach, Ingolsheim, Oberhoffen-les-Wissembourg, Riedseltz, Rott, Schleithal, Seebach/Niederseebach, Steinseltz, Wissembourg/Altenstadt) et compte une population totale légale de 16 888 habitants (INSEE au 01/01/2017)

2. Siège

Centre Administratif
4 Quai du 24 Novembre
67160 WISSEMBOURG

3. Informations pratiques

Numéro SIRET : 246 700 926 00057
Code APE : 8411Z

Services et permanences au siège de la Communauté de Communes

- RAMAT – Relais d'assistants maternels
- SIVU Forestier
- La Passerelle
- PIG Renov'Habitat 67 – URBAM CONSEIL
- UNIAT
- EIE - conseiller énergie pour les particuliers
- CAEP - conseiller énergie pour les communes
- SIG - Système d'Information Géographique

4. Les élus (élections du 28 avril 2014 jusqu'au 16/07/2020)

Président de la Communauté de Communes du Pays de Wissembourg, Serge STRAPPAZON

Maire de Cleebourg :	Serge STRAPPAZON
Maire délégué de Bremmelbach :	Dominique DEMANGE (N.C.C.)*
Maire de Climbach :	Stéphanie KOCHERT
Maire de Drachenbronn :	Pierre KOEPF
Maire délégué de Birlenbach :	Georges WERLY
Maire d'Ingolsheim :	Richard FREY
Maire de Hunspach :	Bertrand WAHL
Maire d'Oberhoffen Les Wissembourg :	Robert ARNOLD
Maire de Riedseltz :	René RICHERT
Maire de Seebach :	Michel LOM
Maire délégué de Niederseebach :	François HEINTZ (N.C.C.)*
Maire de Rott :	Brigitte CONUECAR

Maire de Schleithal :	Joseph SCHNEIDER
Maire de Steinseltz :	Georges BURGER
Maire de Wissembourg :	Christian GLIECH
Maire délégué d'Altenstadt :	Jean-Claude HUCK

**N.C.C. : non conseiller communautaire*

Les Vice-Présidents

1 ^{er} vice-président :	Christian GLIECH
2 ^e vice-président :	Brigitte CONUECAR
3 ^e vice-président :	Jean-Max TYBURN
4 ^e vice-président :	René RICHERT
5 ^e vice-président :	Bertrand WAHL
6 ^e vice-président :	Stéphanie KOCHERT

5. Délégations des Vice-Présidents et leurs attributions

Monsieur Christian GLIECH, 1^{er} Vice-Président, est délégué sous la surveillance et la responsabilité du Président, chargé :

- Gestion des interfaces entre les différents pôles et la ville de Wissembourg (épanouissement de la personne, zones d'activités, tourisme, mutualisation, environnement),
- Stratégie globale de développement, zones d'activités intercommunales,
- Promotion et prospection économique,
- Entretien et propreté, viabilité hivernale des espaces publics des zones d'activités intercommunales (les espaces publics comprennent les espaces verts, la signalétique, les bassins de rétention, les fossés, les pistes cyclables ainsi que les voies et réseaux),
- Coordination des infrastructures de transports ferrés et de leur interface avec les autres modes de transport,
- Accueil des gens du voyage. Sécurité de l'aire de grand passage.

Madame Brigitte CONUECAR, 2^e Vice-Présidente, est déléguée sous la surveillance et la responsabilité du Président, chargé :

- La petite enfance et l'enfance : relations avec la CAF et le Conseil Général dans le cadre du contrat enfance, suivi du multi-accueil « La Maison de l'Enfance », relations avec le Relais d'assistants maternels, la ludothèque, les périscolaires et les cantines scolaires, distribution des livres scolaires, organisation des comités de pilotage, suivi de toutes les actions menées sur le territoire en faveur de l'enfance.
- La jeunesse : relation avec le Conseil Général du Bas-Rhin dans le cadre du Contrat Territorial Jeunesse, partenariat avec la FDMJC, suivi des animations sur tout le territoire, organisation des comités de pilotage, relations avec le collège et le lycée.
- Actions transfrontalières avec les partenaires jeunesse allemands.
- Les seniors : la structure d'accueil de jour pour personnes âgées, l'ESPAS, partenariat avec l'ANCV dans le cadre des « seniors en vacances », étude et mise en place du transport à la demande.
- La culture.
- Les relations avec les associations.

Monsieur Jean-Max TYBURN, 3^e Vice-Président, est délégué sous la surveillance et la responsabilité du Président, chargé :

- Economie : correspondant des entreprises pour le développement, relations avec les entrepreneurs, les artisans, définition des besoins propres,
- Chargé des relations avec la Région, les chambres consulaires et les organismes transfrontaliers en liaison avec 4^e Vice - Président,
- Réflexions sur l'hôtel des entreprises (projet au stade de définition),
- Développement touristique : inventaire des ressources touristiques du Pays, définition des aides possibles,
- Elaboration du projet touristique du Pays de Wissembourg, et étude des interfaces avec les autres communautés de communes,
- Aménagement et entretien des pistes cyclables, des sentiers et parcours communautaires

Monsieur René RICHERT, 4^e Vice-Président, est délégué sous la surveillance et la responsabilité du Président, chargé :

- Elaboration et suivi contrat de territoire,
- Mutualisation au sens large : définition de la politique à mettre en œuvre : achats groupés (cadre juridique possible) et retour d'expériences ou échanges. Simplification de l'action communautaire et identification des compétences à adapter ou à prendre pour soulager l'action des communes,
- Etude sur la mutualisation de l'action et des moyens des secrétaires de mairies et des moyens techniques des communes,
- Gestion et politiques des achats, marchés à bon de commande pour prestations groupées,
- Etudes, réalisation et maintenance des bâtiments communautaires Suivi des aires de jeux communautaires et du terrain de football en gazon synthétique,
- Organisation et gestion de la banque de matériel,
- Relations avec partenaires allemands : organisation des manifestations, suivi des projets. Chargé de la mise en œuvre des projets transfrontaliers initiés par les autres Vice – Présidents

Monsieur Bertrand WAHL, 5^e Vice-Président, est délégué sous la surveillance et la responsabilité du Président, chargé :

- Urbanisme : PLUI, suivi des dossiers de modification ou révision : assurer la veille auprès des communes pour finaliser les dossiers de modification ou révision,
- Analyse de l'impact de la loi ALUR sur urbanisme intercommunal,
- Politique de l'habitat et le suivi des indicateurs PLH, la prise en compte des problématiques des logements vacants et du dépeuplement des centres villages,
- Réhabilitation du parc privé ancien et soutien à l'embellissement de nos villages (ravalement des façades),
- Suivi du SCOT Alsace du Nord,
- Représentant de la COMCOM auprès de l'Etablissement Public Foncier (EPF) et mise en œuvre des procédures éventuelles de préemption liées,
- Participation au développement, à la mise en œuvre et à l'administration du S.I.G,
- Gestion du dossier « accessibilité » pour aider les communes face à la réglementation,
- Sécurité dans les bâtiments communautaires et lors des manifestations. Prévention des risques,
- Elaboration du guide réglementaire au profit des maires.

Madame Stéphanie KOCHERT, 6^e Vice-Présidente, est déléguée sous la surveillance et la responsabilité du Président, chargé :

- Réglementation Natura 2000, impact sur le territoire,
- Prise en compte du schéma régional de cohérence écologique : impact sur les secteurs des différentes communes, relations avec les partenaires (état, mairies, agriculteurs, associations ...)
- Développement durable, écologie urbaine et rurale. Recyclage des déchets verts. Promotion des opérations de sensibilisation aux pratiques du compostage individuel. Education à l'environnement en lien avec différentes associations de protection et de valorisation de l'environnement (CINE, associations arboriculteurs...)
- Les énergies renouvelables, les aides pour le solaire,
- La valorisation du patrimoine naturel et paysager du Pays de Wissembourg en coordonnant l'entretien et la valorisation des sentiers existants (éditions de topoguides pour améliorer la lisibilité de l'offre) et création d'un plan local de randonnées et voies vertes (améliorer l'offre existante en aménageant des sentiers intercommunaux et développement des voies vertes en lien avec les autres COMCOM),
- Création d'itinéraires de randonnée équestre,
- Création d'itinéraires d'interprétation du patrimoine,
- Prévenir les risques naturels tout en préservant les ressources naturelles (suivi de l'impact des travaux sur les coulées de boue, mise en valeur des vergers...).

6. Membres de commissions

COMMISSION D'APPEL D'OFFRES

Titulaires :

Mme. Brigitte CONUECAR
M. Christian GLIECH
Mme. Stéphanie KOCHERT
M. Pierre KOEPF
M. Richard FREY

Suppléants :

M. René RICHERT
M. Georges BURGER
M. Georges WERLY
M. Jacky KOCHERT
M. Michel LOM

COMMISSION TRANSFRONTALIERE

M. RICHERT René : Vice-Président responsable – M. GLIECH Christian – M. STRAPPAZON Serge - Mme. ROTT Cornélia – Mme. MATTER Isabelle – Mme. CONUECAR Brigitte – M. KELLER Martial – M. BURGER Georges.

COMMISSION PERISCOLAIRE

Mme. Brigitte CONUECAR : Vice-Présidente responsable – Mme. FEYEREISEN-HAINE Evelyne – M. KOEPF Pierre – M. WAHL Bertrand – Mme. PHIIPPS Astride – M. SCHNEIDER Joseph – M. BALL Christophe – Mme. KOCHERT Stéphanie

COMMISSION PETITE ENFANCE

Mme. Brigitte CONUECAR : Vice-Présidente responsable – Mmes. FEYEREISEN-HAINE Evelyne – DAMBACHER Sandra – WENDLING Anne-Marie – PHILIPPS Astride – WENNER Sylvie

GROUPE DE TRAVAIL POUR LA MISE EN ŒUVRE DES RYTHMES SCOLAIRES AU NIVEAU DES PERISCOLAIRES

Mme. Brigitte CONUECAR : Vice-Présidente responsable – Mmes. DAMBACHER Sandra – PHILIPPS Astride – KOCHERT Stéphanie – WENNER Sylvie et M. KOEPF Pierre.

GROUPE DE TRAVAIL PERSONNES AGEES

Mme. Brigitte CONUECAR : Vice-Présidente responsable – Mmes. MOOG Véronique (à compter du 10/12/2018 suite à la démission de Mme TETE Catherine)– FEYEREISEN-HAINE Evelyne – PHILIPPS Astride – WENDLING Anne-Marie et MM HUCK Jean-Claude - KOEPF Pierre.

GROUPE DE TRAVAIL SPORTS

M. RICHERT René : Vice-Président responsable – en relation avec les Présidents des associations sportives pour la gestion du terrain en gazon synthétique.

COMMISSION INTERCOMMUNALE POUR L'ACCESSIBILITE AUX PERSONNES HANDICAPEES

M. WAHL Bertrand : Vice-Président responsable – Mmes. FEYEREISEN-HAINE Evelyne – ROTT Cornélia - PHILIPPS Astride et MM KOEPF Pierre – STRAPPAZON Serge.

COMMISSION DELEGATION SE SERVICE PUBLIC

Mme CONUECAR Brigitte : Vice-Président responsable – MM. LOM Michel – SCHNEIDER Joseph – Mmes. PHILIPPS Astride – FEYEREISEN-HAINE Evelyne et KOCHERT Stéphanie

COMMISSION D'ATTRIBUTION DES AIDES POUR TRAVAUX SUR IMMEUBLES

M. WAHL Bertrand : Vice-Président responsable – Mme KOCHERT Stéphanie et M. LOM Michel

Les élus (à partir du 16/07/2020)

Président de la Communauté de Communes du Pays de Wissembourg, Serge STRAPPAZON

Maire de Cleebourg : Serge STRAPPAZON

Maire délégué de Bremmelbach : Dominique DEMANGE (N.C.C.)*

Maire de Climbach : Stéphanie KOCHERT

Maire de Drachenbronn : Pierre KOEPF

Maire délégué de Birlenbach : Georges WERLY

Maire d'Ingolsheim : Richard FREY

Maire de Hunspach : Bertrand WAHL

Maire d'Oberhoffen Les Wissembourg : Thomas HAUER

Maire de Riedseltz : René RICHERT

Maire de Seebach : Michel LOM

Maire déléguée de Niederseebach : Cornélia ROTT

Maire de Rott : Claude STROHL

Maire de Schleithal : Joseph SCHNEIDER

Maire de Steinseltz : Christophe HECKY (N.C.C.)*

Maire de Wissembourg : Sandra FISCHER-JUNCK

Maire délégué d'Altenstadt : Fabien KAST

**N.C.C. : non conseiller communautaire*

Les Vice-Présidents

1^{er} vice-président : Sandra FISCHER-JUNCK

2^e vice-président : Stéphanie KOCHERT

3^e vice-président : Jean-Max TYBURN

4^e vice-président : Bertrand WAHL

5^e vice-président : René RICHERT

6^e vice-président : Michel LOM

7^e vice-président : Jean-Louis PFEFFER

Délégations des Vice-Présidents et leurs attributions

Madame Sandra FISCHER-JUNCK, 1^{ère} Vice-Présidente, est déléguée sous la surveillance et la responsabilité du Président, **principalement chargée du pôle épanouissement de la personne** :

- Politique générale intergénérationnelle, projet de développement et étude du transport à la demande,
- La petite enfance et l'enfance : relations avec la CAF et le Conseil Général dans le cadre du contrat enfance, suivi du multi-accueil « La Maison de l'Enfance », relations avec le Relais d'assistantes maternelles, la ludothèque, les périscolaires et les cantines scolaires, distribution des livres scolaires, organisation des comités de pilotage, suivi de toutes les actions menées sur le territoire en faveur de l'enfance
- La jeunesse : relation avec le Conseil Départemental du Bas-Rhin dans le cadre du Contrat Territorial Jeunesse, partenariat avec la FDMJC, suivi des animations sur tout le territoire, organisation des comités de pilotage, relations avec le collège et le lycée.
- Actions transfrontalières avec les partenaires jeunesse allemands
- Les séniors : la structure d'accueil de jour pour personnes âgées, l'ESPAS, partenariat avec l'ANCV dans le cadre des « séniors en vacances »,

Madame Stéphanie KOCHERT, 2^e Vice-Présidente, est déléguée sous la surveillance et la responsabilité du Président, **principalement chargée du tourisme et des circulations douces** :

- Itinéraires cyclables - Plan vélo en liaison avec le département
- Valorisation du patrimoine naturel et paysager du Pays de Wissembourg en coordonnant l'entretien et la valorisation des sentiers existants (éditions de topoguides pour améliorer la lisibilité de l'offre) et création d'un Plan Local de randonnées et voies vertes (améliorer l'offre existante en aménageant des sentiers intercommunaux et développement des voies vertes en lien avec les autres COMCOM)
- Création d'itinéraires de randonnée pédestre, équestre et interprétation du patrimoine;
- Promotion du territoire.
- **Interim comptable du président: signature des engagements en absence du président**

Monsieur Jean-Max TYBURN, 3^e Vice-Président, est délégué sous la surveillance et la responsabilité du Président, **principalement chargé de l'économie, du commerce de l'artisanat et des zones d'activités** :

- Economie locale : correspondant des chambres consulaires pour le développement, relations avec les artisans, les commerçants, définition des besoins propres,
- Suivi des plans d'aide aux entreprises
- Zones d'activité intercommunales : Entretien et propreté, opérations périodiques, viabilité hivernale des espaces publics des zones d'activités intercommunales (les espaces publics comprennent les espaces verts, la signalétique, les bassins de rétention, les fossés, les pistes cyclables ainsi que les voies et réseaux),
- Coordination des infrastructures de transports ferrés et de leur interface avec les autres modes de transport,
- Accueil des gens du voyage. Sécurité de l'aire de grand passage,
- Politique du numérique de la collectivité

Monsieur Bertrand WAHL, 4^e Vice-Président, est délégué sous la surveillance et la responsabilité du Président, principalement chargé **de l'habitat, l'urbanisme, le cadre de vie et le développement durable** :

- Urbanisme. PLUI, Suivi des dossiers de modification ou révision du PLUi : assurer la veille auprès des communes pour assurer la cohérence des documents, suivi du SCOTAN et du PETR
- Habitat et cadre de vie : revoir les priorités du PLH pour en faire un outil opérationnel, proposer et mettre en œuvre une politique de soutien et de reconquête des centres villages et à l'embellissement.
- Foncier : représenter la communauté de communes au sein de l'établissement public foncier et développer les liens avec cet établissement au profit du territoire ;
- Participation au développement, à la mise en œuvre et à l'administration du S.I.G. au profit des communes du territoire

Monsieur René RICHERT, 5^e Vice-Président, est délégué sous la surveillance et la responsabilité du Président, **principalement chargé de la mutualisation et des relations transfrontalières** :

- Mutualisation au sens large : poursuite de la politique engagée et mise en œuvre : achats groupés, retour d'expériences ou échanges. Simplification de l'action communautaire et identification des compétences à adapter ou à prendre pour soulager l'action des communes.
- Mutualisation de l'action et des moyens des secrétaires de mairies et des moyens techniques des communes ;
- Travail sur la mutualisation de certaines fonctions et personnels liés avec la ville de Wissembourg et les communes,
- Gestion et politique des achats, marchés à bon de commande pour prestations groupées ;
- Suivi des aires de jeux communautaires et du terrain de football en gazon synthétique ;
- Organisation et gestion de la banque de matériel
- Relations avec nos partenaires Allemands : organisation des manifestations, représentation du président et suivi des projets. Chargé de la mise en œuvre des projets transfrontaliers initiés par les autres Vice - présidents

Monsieur Michel LOM, 6^e Vice-Président, est délégué sous la surveillance et la responsabilité du Président, **principalement chargé de la politique de l'eau de l'assainissement, de GEMAPI et des énergies renouvelables** :

- Etude de l'harmonisation des actions dans le domaine de l'eau et de l'assainissement (Echéance 2026), diagnostic de la situation actuelle, les communes étant rattachées à des syndicats différents ou étant pour certaines autonomes. Possibilités d'évolution, définition du schéma 2026 (objectif)
- Mise en œuvre de la compétence GEMAPI : participation au diagnostic effectué par le SDEA, suivi de l'établissement par le SDEA du bilan et de la programmation des travaux à réaliser. Financement de ces travaux (définition des bases et taux d'imposition nécessaires) ;
- Prévention des risques naturels (suivi de l'impact des travaux de prévention des coulées d'eaux boueuses, mise en valeur des vergers...).
- Les énergies renouvelables,

Monsieur Jean-Louis PFEFFER, 7^e Vice-Président, est délégué sous la surveillance et la responsabilité du Président, **principalement chargé de l'environnement, de la biodiversité et de la prise en compte de ces dimensions dans les actions communautaires (transversalité)** :

- Interface entre les missions du PNRVN et de la COMCOM du Pays de Wissembourg, transversalité des thèmes ;
- Relations avec le PNRVN et la réserve mondiale de Biosphère, plus particulièrement chargé des actions dans le cadre des programmes européens LEADER et GAL ; Modalités d’instruction de ces dossiers au profit du territoire intercommunal ;
- Protection de la nature – recherche et gestion des sites remarquables
- Trame verte et bleue
- Sensibilisation de la jeunesse à la protection de la nature – actions CINE
- Plan Paysages sur les sentiers de grande randonnée
- Travail de fond sur les circuits courts et les produits locaux ((marchés du terroir, alimentation des collectifs, périscolaires, cantines, et autres avec des produits locaux etc

Membres de commissions et délégués aux organismes et structures extérieures

COMMISSION D’APPEL D’OFFRES

Membres titulaires : M. Serge STRAPPAZON, M. René RICHERT, M. Georges WERLY, M. Claude STROHL, M. Serge WOZIWODA

Membres suppléants : M. Bertrand WAHL, M. Thomas HAUER, M. Joseph FISCHER, M. Bruno ROTT, Mme Charlotte WALTER-SCHIMPF

COMMISSION TRANSFRONTALIERE

M. Serge STRAPPAZON, M. René RICHERT, M. Martial KELLER, M. Serge WOZIWODA, Mme Cornélia ROTT, M. Richard HAESSIG, M. Bruno ROTT, M. Richard FREY, M. Joseph FISCHER, M. Jean-Louis PFEFFER

COMMISSION PERISCOLAIRE ET PETITE ENFANCE

Mme Sandra FISCHER-JUNCK, Mme Fabienne NEUBERT, Mme Cornélia ROTT, M. Christophe BALL, Mme Joëlle DHEURLE, Mme Astride PHILIPPS, Mme Sylvie HEIBY, M. Pierre KOEPF

GROUPE DE TRAVAIL MUTUALISATION

M. René RICHERT – Vice-Président responsable

- Communes de plus de 1500 habitants : M. Richard HAESSIG, M. Joseph FISCHER

- Communes de plus de 1000 habitants : Mme Astride PHILIPPS, Mme Chantal SCHMITT

- Commune de plus de 500 habitants : M. Christophe BALL

- Commune de moins de 500 habitants : M. Thomas HAUER, M. Georges WERLY, M. Claude STROHL

GROUPE DE TRAVAIL PERSONNES AGEES

Mme Sandra FISCHER-JUNCK, Mme Cornélia ROTT, M. Christophe BALL, Mme Astride PHILIPPS, M. Pierre KOEPF, Mme Joëlle DHEURLE, M. Thomas HAUER

COMMISSION DELEGATION DE SERVICE PUBLIC

Membres Titulaires : M. Serge STRAPPAZON, Mme Sandra FISCHER-JUNCK, Mme Astride PHILIPPS, M. Fabien KAST, M. Richard FREY

Membres suppléants : Mme Joëlle DHEURLE, Mme Fabienne NEUBERT, M. Pierre KOEPF, Mme Chantal SCHMITT, Mme Cornélia ROTT

COMMISSION ATIP – AGENCE TERRITORIALE D’INGENIERIE PUBLIQUE

Délégué titulaire : M. Michel LOM

Délégué suppléante : M. Bruno ROTT

MISSION LOCALE ALSACE DU NORD

Déléguée titulaire : Mme Sandra FISCHER-JUNCK

Déléguée suppléante : Mme Nathalie ORTH

SMICTOM

M. Jean-Max TYBURN, M. René RICHERT, M. Serge STRAPPAZON

PETR – POLE D'EQUILIBRE TERRITORIAL D'ALSACE DU NORD

M. Bertrand WAHL, M. Serge STRAPPAZON, Mme Sandra FISCHER-JUNCK, M. Michel LOM, M. Jean-Max TYBURN, Mme Stéphanie KOCHERT

ETABLISSEMENT PUBLIC FONCIER D'ALSACE

Délégués titulaires : M. Bertrand WAHL, M. Michel LOM

Délégués suppléants : Mme Lorène KNITTEL, M. René RICHERT

CONSEIL DE SURVEILLANCE DU CENTRE HOSPITALIER INTERCOMMUNAL DE LA LAUTER

M. Serge STRAPPAZON

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU COLLEGE ET DU LYCEE

Mme Sandra FISCHER-JUNCK

GROUPEMENT EUROPEEN DE COOPERATION TERRITORIALE - PAMINA

Délégué titulaire : M. Serge STRAPPAZON

Délégué suppléant : M. René RICHERT

PARC NATUREL REGIONAL DES VOSGES DU NORD

M. Jean-Louis PFEFFER

OFFICE DE TOURISME ALSACE VERTE

Délégués titulaires : Mme Stéphanie KOCHERT, M. Serge STRAPPAZON, Mme Sandra FISCHER-JUNCK, Mme Sylvie HEIBY

Délégués suppléants : M. Pierre KOEPF, M. Michel LOM, M. Jean-Louis PFEFFER, M. Bertrand WAHL

7. La Communauté des Communes du Pays de Wissembourg est membre des structures extérieures suivantes

- SMICTOM Nord du Bas-Rhin - ordures ménagères
- PETR de l'Alsace du Nord (Pôle d'Equilibre Territorial et Rural)
- EPF – Etablissement public foncier
- PNRVN – Parc naturel régional des Vosges du Nord
- Conseil de surveillance du centre hospitalier intercommunal de la Lauter
- Comité de Direction de l'Office de Tourisme Intercommunautaire de l'Alsace Verte

8. Les réunions en 2020

- ✓ Nombre de réunions :
 - du BUREAU (les Maires et les Vice-Présidents) : 2 réunions
 - du CONSEIL : 5 réunions
- ✓ Nombre de délibérations :
 - 7 délibérations ont été prises au BUREAU
 - 67 délibérations ont été prises au CONSEIL

II. ORGANISATION

1. Conseil Communautaire (jusqu'au 16/07/2020)

Le Conseil Communautaire est l'organe de décision de la Communauté de Communes. Il est saisi de tous projets de délibérations, des budgets, des comptes administratifs. Il est constitué de 33 délégués titulaires et de 4 délégués suppléants.

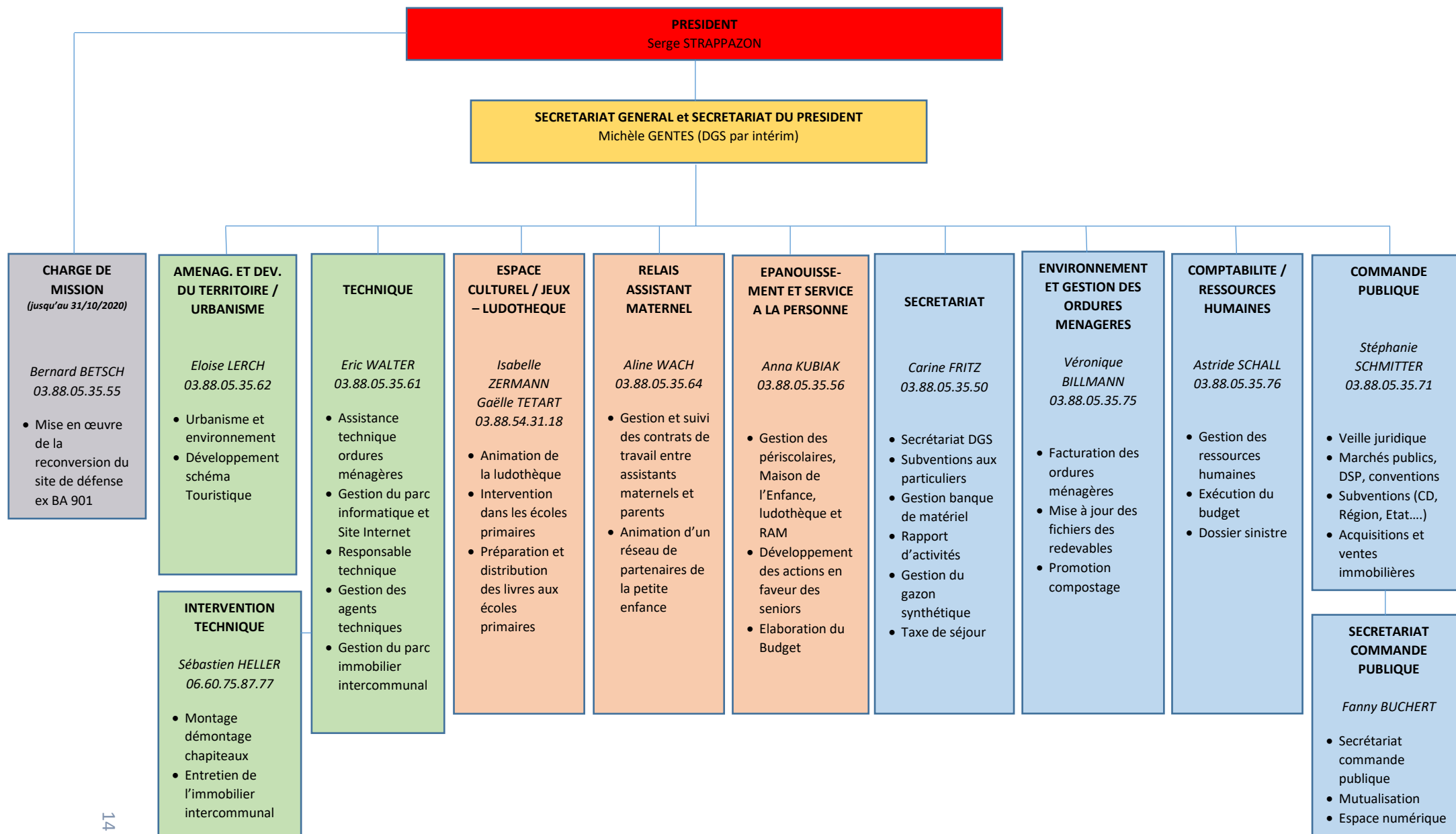
COMMUNES	TITULAIRES	SUPPLEANTS
CLEEBOURG	STRAPPAZON Serge BALL Christophe	LORENTZ Marcel
CLIMBACH	KOCHERT Stéphanie	
DRACHENBRONN	KOEPF Pierre WERLY Georges	
HUNSPACH	WAHL Bertrand HEIBY Sylvie	
INGOLSHEIM	FREY Richard	ILTIS Jean-Claude
OBERHOFFEN	ARNOLD Robert	PICARD Yvette
RIEDELSELTZ	RICHERT René PHILIPPS Astride	STROHL Claude
ROTT	CONUECAR Brigitte	
SCHLEITHAL	SCHNEIDER Joseph SCHMITT Chantal MOOG Véronique	
SEEBACH	LOM Michel ROTT Cornélia ROHMER François	
STEINSELTZ	BURGER Georges KASTNER Daniel	
WISSEMBOURG	GLIECH Christian FEYEREISEN-HAINE Evelyne HUCK Jean-Claude MATTER Isabelle KOCHERT Jacky SCHWEINBERG Nadine FISCHER Etienne WENDLING Anne-Marie KELLER Martial WENNER Sylvie TYBURN Jean-Max DAMBACHER Sandra PFEFFER Jean-Louis	

Conseil Communautaire (à partir du 16/07/2020)

Le Conseil Communautaire est l'organe de décision de la Communauté de Communes. Il est saisi de tous projets de délibérations, des budgets, des comptes administratifs. Il est constitué de 35 délégués titulaires et de 4 délégués suppléants.

COMMUNES	TITULAIRES	SUPPLEANTS
CLEEBOURG	STRAPPAZON Serge BALL Christophe	
CLIMBACH	KOCHERT Stéphanie	KASTNER André
DRACHENBRONN	KOEPF Pierre WERLY Georges	
HUNSPACH	WAHL Bertrand HEIBY Sylvie	
INGOLSHEIM	FREY Richard	ILTIS Jean-Claude
OBERHOFFEN	HAUER Thomas	PICARD Yvette
RIEDELSELTZ	RICHERT René PHILIPPS Astride	
ROTT	STROHL Claude	BASTIAN Gabriel
SCHLEITHAL	SCHNEIDER Joseph SCHMITT Chantal ARMAND Jacques	
SEEBACH	LOM Michel ROTT Cornélia HAESSIG Richard ROTT Bruno	
STEINSELTZ	KASTNER André MULLER Denis	
WISSEMBOURG	FISCHER-JUNCK Sandra PFEFFER Jean-Louis DHEURLE Joëlle KAST Fabien ORTH Nathalie TYBURN Jean-Max KNITTEL Lorène IFFRIG Thierry NEUBERT Fabienne WOZIWODA Serge WITZ Sylvia FISCHER Joseph WALTER-SCHIMPF Charlotte KELLER Martial	

2. Organigramme



III. STATUTS

1. Compétences de la Communauté de Communes du Pays de Wissembourg

La Communauté de Communes a pour objet d'associer les communes membres au sein d'un espace de solidarité, en vue de l'élaboration d'un projet commun de développement et d'aménagement de l'espace. Elle exerce de plein droit, en lieu et place des communes membres, pour la conduite d'actions d'intérêt communautaire, les compétences suivantes :

COMPETENCES OBLIGATOIRES

✓ Aménagement de l'espace pour la conduite d'actions d'intérêt communautaire ; schéma de cohérence territoriale et schéma de secteur ; plan local d'urbanisme, document d'urbanisme en tenant lieu et carte communale.

- Elaboration et mise en œuvre d'une charte de développement local.
- Zone d'aménagement concertée d'intérêt communautaire.

✓ Actions de développement économique dans les conditions prévues à l'article L.4257-17 ; création, aménagement, entretien et gestion de zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique, portuaire ou aéroportuaire ; politique locale du commerce et soutien aux activités commerciales d'intérêt communautaire ; promotion du tourisme, dont la création d'office de tourisme.

- Constitution de réserves foncières pour la création de toutes nouvelles zones d'activités économiques à finalité industrielle, artisanale, tertiaire et commerciale et touristique,
- Etudes de faisabilité et d'impact destinées à apprécier les opportunités de création et de gestion de zones d'activités économiques communautaire, à vocation économique, industrielle, artisanale, commerciale, tertiaire.
- Aménagement, équipement, gestion et entretien des zones d'activités économiques avec instauration de la taxe professionnelle de zone.
- Etudes préalables à l'OCM (Opération Collective de Modernisation de l'Artisanat, du Commerce et des Services) et au FISAC (Fonds d'Intervention pour les Services, l'Artisanat et le Commerce). Réalisation d'études portant sur le commerce et l'artisanat (diagnostic, prospectives...)
- Opération de rénovation du commerce et de l'artisanat.
- Etudes de faisabilité destinées à apprécier les opportunités de création et de gestion d'une pépinière d'entreprises et/ou hôtel d'entreprises et/ou bâtiment relais.
- Actions, recherches et prospections tendant à favoriser l'accueil, l'environnement, le maintien, l'extension des entreprises industrielles, artisanales, de services et commerciales dans le cadre des zones d'activités économiques.
- Création, rénovation, aménagement, équipement, gestion, fonctionnement d'une pépinière d'entreprises et/ou hôtel d'entreprises et/ou bâtiment relais.
- Mise en œuvre du contrat de revitalisation du site de la Défense

✓ Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations (GEMAPI) dans les conditions prévues à l'article L211-7 du code de l'environnement.

✓ Aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil des gens du voyage.

✓ **Collecte et traitement des déchets des ménages et déchets assimilés.**

COMPETENCES OPTIONNELLES

✓ **Protection et mise en valeur de l'environnement, le cas échéant dans le cadre de schémas départementaux et soutien aux actions de maîtrise de la demande d'énergie.**

- L'étude, la création, l'aménagement, l'équipement et l'entretien :
 - de sentiers pédestres (viticoles, arboricoles et forestiers).
 - de parcours historiques, patrimoniaux et naturels intra-muros et extra-muros sur le périmètre de la communauté de communes du Pays de Wissembourg.
- Etude, création, aménagement, équipement et entretien des pistes cyclables hors agglomération assurant la liaison entre les communes ou vers les ZAE.
- Participation à des opérations de promotion des pratiques de compostage.
- Acquisitions de terrains, mesures de protection, travaux d'aménagement et d'entretien visant à la réduction des coulées d'eaux boueuses.
- Développement de l'énergie éolienne

✓ **Politique du logement et du cadre de vie.**

- Elaboration, suivi et révision d'un Plan Local de l'Habitat.
- Etude pré-opérationnelle et mise en œuvre d'une opération d'amélioration de l'habitat.
- Actions de préservation du patrimoine bâti ancien.

✓ **Création, aménagement et entretien de la voirie.**

- Création, aménagement et entretien de voiries de dessertes directes externes et des aménagements routiers connexes pour les zones d'activités économiques communautaires.

✓ **Construction, entretien et fonctionnement d'équipements culturels, sportifs et scolaires.**

- contribution aux charges de fonctionnement de la piscine de Drachenbronn incombant aux communes de la communauté de communes du Pays de Wissembourg, membres du syndicat intercommunal pour la construction et la gestion de la piscine de Drachenbronn.

✓ **Actions sociales d'intérêt communautaire :**

- Etude, création, aménagement, gestion et entretien :
 - des structures d'accueil de la petite enfance : haltes-garderies-crèches, ludothèques et relais d'assistantes maternelles,
 - des structures d'accueil périscolaire pour les enfants de 3 à 12 ans de la Communauté de Communes du Pays de Wissembourg,
 - d'un terrain de football en gazon synthétique,
- Conduire, coordonner et soutenir les actions d'animation en faveur de l'enfance et de la jeunesse.
- Etude, promotion et aide pour le maintien à domicile de personnes âgées et de personnes à mobilité réduite. Actions en faveur de la solidarité et des services à rendre à la population.
- Etudes, aménagement et équipement de structures favorisant l'accueil temporaire de jour de personnes âgées. Conventionnement avec le Centre Hospitalier pour la gestion.

- Soutien au service de portage de repas pour les personnes retraitées ou invalides habitant sur le territoire. Soutien ponctuel à certaines associations ou institutions s'occupant de personnes âgées.
- Aménagement, équipement, fonctionnement et gestion d'un Espace d'Accueil Senior et possibilités de conventionnement avec d'autres structures comme le Centre Hospitalier, les maisons de retraite, des collectivités territoriales ou encore des communautés de communes.

COMPETENCES FACULTATIVES

- Acquisition d'une série d'œuvres littéraires de jeunesse citées dans la liste de références ministérielles et dont la lecture est rendue obligatoire par le Ministère de l'Education Nationale (programme officiel). Ces livres seront mis à disposition de l'ensemble des écoles primaires de la Communauté de Communes du Pays de Wissembourg.
- Etude et signature de conventions pour la mise en place de structures de formation continue transfrontalière.
- Partager des services et assurer des prestations de services de manière conventionnelle pour les communes membres.
- Soutien des vergers écoles pour les plantations hautes tiges.
- Acquisition, entretien, gestion, prêt et formation des utilisateurs du matériel composant la « Banque de Matériels » (chapiteaux, podiums, nacelle, sono,...)
- Elaboration, numérisation et mise à jour des fonds de plans des communes membres de la communauté de communes
- Etudes, constitution, mise à jour d'un Système d'Information Géographique
- Tourisme :
 - Réalisation de cartes, de dépliants, de brochures,
 - Participation à la réalisation de manifestations touristiques intercommunales, inter-communautaires et transfrontalières,
 - Aménagement, études et gestion du Fort de Schoenenbourg,
 - Etudes, création (acquisition), aménagement, travaux et gestion de la Maison Ungerer
- Développement des technologies de l'information et de la communication
- Coopération transfrontalière : Adhésion au Groupement Européen de Coopération Transfrontalière (CEGT) Eurodistrict PAMINA
- Animation du service des sports : soutien à l'utilisation des équipements structurants du territoire pour les clubs de natation affiliés à la Fédération Française de Natation ayant une dimension communautaire voire supra-communautaire. Soutien à l'organisation et à la participation de manifestations liées à la natation de compétition d'un niveau supra-communautaire.

IV. MARCHES PUBLICS

1. MARCHES PUBLICS ET TRAVAUX

a) Dans le cadre du CRSD (contrat de redynamisation du site de défense de Drachenbronn)

REALISATION DES TRAVAUX DE PLATEFORME PERMETTANT L'IMPLANTATION DES SANITAIRES AUTOMATIQUES

Dans le cadre de l'installation de sanitaires automatiques sur le parking public menant au chemin des cimes (sis en face de l'ex BA 901) des travaux de plateforme ont été confiés à l'entreprise RENE HEMMERLE SAS pour un montant de 21 041 € HT.

TRAVAUX DE DEMOLITION ET DE DESAMIANPAGE – partie centrale de l'ex BA 901

En vue de céder un terrain « nu de toute construction », la communauté de communes a souhaité engager des travaux de désamiantage et de démolition de la base aérienne 901 de Drachenbronn. Il s'agit de travaux de retrait d'amiante, de travaux de démolition et de purge des infrastructures sur une trentaine de bâtiments environ, formant la partie centre de l'ancienne base aérienne. Le marché de travaux a été attribué à la société LINGENHELD TRAVAUX SPECIAUX pour un montant de 1 278 272.02 € HT (avenants compris).

➔ MISSION SPS :

Dans le cadre de l'exécution de ces travaux, le bureau SOCOTEC a été missionné pour une mission de coordination SPS (sécurité et protection de la santé) pour un montant de 1 920 € HT.

➔ DIAGNOSTICS PREALABLES AVANT DEMOLITION :

Préalablement à l'opération de démolition / désamiantage de l'ancienne base aérienne, un marché de services a été lancé pour des diagnostics de repérage amiante, plomb et déchet. Ce marché a été attribué à la société BSSI pour un montant tranche ferme de 15 455.03 € HT, puis par la suite la tranche optionnelle pour 9 694.92 € HT. Les prestations d'analyses complémentaires ont été commandées pour 75 002 € HT.

PASSAGE CAMERA CONDUITES D'ASSAINISSEMENT

Sous la conduite du maître d'œuvre BEREST, des inspections télévisées sur les réseaux d'assainissement de la base vie ont été réalisées par le Parc Départemental d'Erstein pour un montant de 3 950 € HT. Ces passages caméra avaient pour objectif de statuer sur l'état des réseaux principaux et de vérifier certains diamètres.

MOBILIER ET SIGNALÉTIQUE

Pour favoriser l'accueil et l'information des touristes, la communauté de communes a décidé de mettre en place un certain nombre d'équipements. Un marché de fourniture de mobilier et de signalétique a été attribué à l'ONF (Office Nationale des Forêts) pour un montant de 106 885 € HT.

BORNE ESCAMOTABLE POUR CHEMIN MILITAIRE

La fourniture, l'installation et la mise en service d'une borne escamotable avec télécommande a été commandée auprès de FRITZ ELECTRICITE pour un montant de 24 726.64 € HT.

TRAVAUX DE TERRASSEMENT

Divers travaux de terrassement pour l'accès au chemin des cimes ont été confiés à l'entreprise RUFFY pour un montant total de 57 671.50 € HT.

TRAVAUX FORESTIERS

Divers travaux forestiers (abattage notamment) ont été confiés à l'ONF pour un montant total de 18 972.50 € HT.

POSE DE RESEAUX D'ASSAINISSEMENT ET DE RESEAUX D'ADDUCTION D'EAU POTABLE ET GENIE CIVIL ET EQUIPEMENT ELECTROMECHANIQUE D'UN REGARD DE SURPRESSION - MAITRISE D'ŒUVRE

Dans le cadre des travaux cités ci-dessus, la conduite d'opération a été confiée au SDEA (Syndicat Départemental d'Eau et d'Assainissement) sous la forme d'un marché de maîtrise d'œuvre pour un montant prévisionnel établi à 26 095 € HT.

b) Autres marchés, hors CRSD

CANTINE SCOLAIRE DE SCHLEITHAL

L'accueil périscolaire sur la pause méridienne de Schleithal se fait dans l'ancien club house de tennis. Afin de répondre à la demande toujours plus forte de places il a été décidé d'agrandir le local (extension intérieure) et de le rénover. Les travaux d'extension et de rénovation ont été effectués par les entreprises suivantes pour un montant total de 147 996.12 € HT.

lot	intitulé	entreprise	montant € HT du marché
1	TERRASSEMENT VRD	HERRMANN	8 596,60 €
2	DEMOLITION GROS ŒUVRE	HEMMERLE	15 531,60 €
3	BARDAGE SORTIES EN TOITURE	CM HUSS	7 388,94 €
4	MENUISERIE EXT ALU	MEDER	8 816,00 €
5	SERRURERIE	CM HUSS	8 270,00 €
6	SANITAIRE	STROHM	9 282,49 €
7	V M C	STROHM	10 776,99 €
8	ELECTRICITE	HAUSWIRTH	11 398,20 €
9	PLATRERIE FAUX PLAFONDS FLOCAGE	GEISTEL	25 587,00 €
10	MENUISERIE BOIS	ZYTO	22 249,50 €
11	FAIENCE MURALE	DIPOL	3 898,40 €
12	RENETEMENT DE SOLS	ALSACE PARQUET	9 520,00 €
13	PEINTURE	MAYART	4 597,00 €
14	SECURITE INCENDIE	CERTIFEU	283,40 €
15	STORES INTERIEURES	TIR / OFB	1 800,00 €

➔ MISSION DE MAITRISE D'ŒUVRE :

Le cabinet d'architecte ARC TECH, assistée du bureau d'ingénierie DS INGENIERIE ont assuré la planification et le suivi des travaux pour un montant de 14 040 € HT.

➔ **MISSION SPS :**

Dans le cadre de ces travaux, le bureau SOCOTEC a assuré une mission SPS pour un montant de 1 960 € HT.

➔ **MISSION DE CONTROLE TECHNIQUE :**

Et le bureau APAVE a assuré une mission de contrôle technique pour un montant de 2 250 € HT.

TRAVAUX DE LUTTE CONTRE LES COULEES D'EAU BOUEUSE A SCHLEITHAL

La réalisation des travaux de lutte contre les coulées d'eau boueuse sur la commune de Schleithal a eu lieu plus tardivement qu'ailleurs sur le territoire car la commune n'avait pas la maîtrise foncière. Après une procédure d'expropriation cette dernière est entrée en possession des terrains à la fin de l'année 2019. Les travaux ont été réalisés par l'entreprise TP ROTT au cours de l'année 2020 pour un montant de 166 164.35 € HT – sous la maîtrise d'œuvre du bureau EMCH ET BERGER (8 268.75 € HT).

NETTOYAGE CENTRE ADMINISTRATIF ET LUDOTHEQUE

Un marché sans publicité ni mise en concurrence préalable a été passé avec la société SERWISSYSTEMES pour le nettoyage du centre administratif et de la ludothèque pour l'année 2020. Ce prestataire effectue l'entretien du centre administratif à raison de 3h par jour ouvré travaillé et 1h par semaine pour la ludothèque. Le coût pour la collectivité est d'environ 1 233.00 € TTC par mois.

2. MUTUALISATION AVEC LES COMMUNES (achats groupés, marchés publics, formation, ...)

GAZ NATUREL

La ville de Wissembourg et la communauté de communes ont mutualisé leurs contrats de fourniture de gaz naturel. Au total, 22 sites sont concernés par ce marché, signé du 01/10/2020 au 31/12/2021 avec ALSEN. La dépense moyenne annuelle pour tous les sites est de 119 787 € HT.

ACHAT DE TERRE VEGETALE

Une commande groupée de 3.5 m³ de terre végétale a été passée pour 2 collectivités pour un montant total de 460.00 € HT.

IMPRESSION DES JOURNAUX

L'entreprise MEDIALOGIK a été retenue pour la mise en page, l'impression, le façonnage, le conditionnement et la livraison des journaux municipaux et intercommunaux de 7 collectivités membres de la comcom, pour la période du 01/10/2020 au 30/09/2023.

FOURNITURE DE PRODUITS ET MATERIELS D'ENTRETIEN ET D'HYGIENE

La société ORAPI a été retenue comme fournisseur dans le cadre du marché mutualisé pour la fourniture de produits et matériels d'entretien et d'hygiène. Ce marché a été conclu pour la période du 01/01/2020 au 31/12/2021.

COVID 19 – MASQUES CHIRURGICAUX

Dans le cadre de la lutte contre la COVID 19 une commande groupée de 9 500 masques a été passée auprès de CARTONNAGES D'ALSACE.

ACHAT GROUPE DE GUIRLANDES DE NOËL

Un fournisseur de guirlandes de Noël a été recensé pour les besoins de l'hiver 2020/2021 de 4 collectivités.

FORMATIONS MUTUALISEES

Deux formations, habituellement organisées à Strasbourg, ont été mutualisées sur Wissembourg pour les agents des collectivités membres de la communauté de communes du Pays de Wissembourg et proposées également aux comcom environnantes (Sauer-Pechelbronn, Outre-Forêt et Niederbronn-les-Bains) : formation sur la gestion de la rémunération (18 inscrits) et formation de taille d'arbustes, rosiers et maladies des plantes (28 inscrits).

3. MUTUALISATION AVEC D'AUTRES INTERCOMMUNALITES

IDENTIFICATION DES BACS OM

Un marché mutualisé (pour le compte également de la CC Sauer Pechelbronn) a été signé avec la société RF CONCEPTION pour la fourniture et la maintenance des puces d'identification des bacs d'ordures ménagères pour la période du 01/12/2020 au 30/11/2024. Le montant annuel de la dépense pour la communauté de communes du Pays de Wissembourg s'élève à 7 695 € HT.

4. SUBVENTIONS

Pour l'année 2020

Objet	Montant de la subvention accordée	Tiers
CRSD - travaux d'adaptation site ex BA 901	1 000 000,00 €	ETAT (FRED)
CRSD - travaux d'adaptation site ex BA 902	1 550 000,00 €	REGION GRAND EST
CRSD- implantation bornes de recharges pour véhicules électriques	11 000,00 €	ETAT (DETR)
CRSD- implantation bornes de recharges pour véhicules électriques	13 200,00 €	REGION GRAND EST
Réalisation pistes cyclables	977 345,00 €	CeA
Montant total	3 551 545,00 €	

Subventions versées :

Objet	Montant de la subvention versée	Tiers
CRSD - chargé de mission	20 668,00 €	ETAT (FNADT)
CRSD - chargé de mission	9 073,41 €	CC OUTRE FORET
CRSD - AMO stratégie touristique	3 653,15 €	CC OUTRE FORET
CRSD - parc touristique innovant	371 249,00 €	ETAT (FNADT)
CRSD - parc touristique innovant	214 980,93 €	CeA
CRSD - étude village nature bien être	5 360,00 €	ETAT (FNADT)
CRSD - accompagnement entreprises transition numérique	540,00 €	CC OUTRE FORET
CRSD - travaux d'adaptation site ex BA 902	332 630,69 €	REGION GRAND EST
Acquisition et vente composteurs	1 085,00 €	SMICTOM NORD BAS RHIN
Etude schéma vélo	2 397,00 €	CeA
Montant total	961 637,18 €	

5. BANQUE DE MATERIEL

Elu en charge du service :

René RICHERT – Vice-Président de la Communauté de Communes du Pays de Wissembourg

Agent en charge du service :

Carine FRITZ

La Communauté de Communes du Pays de Wissembourg met à disposition de ses associations et de ses Communes membres du matériel pour leurs festivités.

Ce matériel est regroupé dans le hall intercommunal de Wissembourg d'une superficie de 1 000m².

Liste et caractéristiques du matériel composant la banque de matériel :

Type de matériel	Quantité disponible	Observations
Chapiteau 7X14 mètres	7	Superficie de 100 m ²
Chapiteau 10X25 mètres	1	Superficie de 250 m ²
Sonorisations	3	Hautparleur & micro
Podium	1	La moitié : 63 m² (28 panneaux de 1.5mx1.5m) La totalité : 126 m² (56 panneaux de 1.5mx1.5m) Hauteur du podium 0.90m
Scène mobile (camion)	1	8X6 mètres ou 8X4 mètres
Chalet en bois 4X2 mètres	11	
Chalet en bois 6X2 mètres	5	
Nacelle	1	
Niveleuse	1	

Grilles d'exposition	11	
Barrières de sécurité	12	
Coffret électrique	3	
Vidéoprojecteur	1	
Ordinateur portable	1	
Panneaux de signalisation		Divers
Panneau indicateur de vitesse	1	
Radar	1	

Les modalités de mise à disposition :

- Toute demande de location doit obligatoirement se faire par écrit
- Un chèque de caution libellé à M. le Trésorier de Wissembourg est à déposer à la Communauté de Communes du Pays de Wissembourg avant enlèvement du matériel

Les tarifs de mise à disposition sont les suivants :

- Pour les associations des Communes membres :

<i>Matériel</i>	<i>Prix TTC</i>
Chapiteau 7X14	100 €
Chapiteau 10X25	180 €
Sonorisation	28 €
½ podium	100 €
Podium entier	180 €
Nacelle : ½ journée	55 €
Nacelle : 1 journée	92 €
Chalet en bois	60 €
Scène mobile	120 €
Vidéoprojecteur	Gratuit
Ordinateur Portable	Gratuit
Grilles d'exposition	Gratuit
Barrière de sécurité	Gratuit

- Pour les Communes et les Ecoles des Communes membres de la Communauté de Communes du Pays de Wissembourg
L'ensemble du matériel est mis à disposition gratuitement et sans limite
- Pour les associations, Communes et Communauté de Communes hors Communauté de Communes du Pays de Wissembourg

<i>Matériel</i>	<i>Prix TTC</i>
Chapiteau 7X14	440 €
Chapiteau 10X25	605 €
Sonorisation	55 €
½ podium	440 €
Podium entier	605 €
Chalet en bois	121 €

- Pour les particuliers/privés
Suite au contrôle de la Chambre Régionale des comptes, la Communauté de Communes n'est plus autorisée à louer son matériel aux particuliers/privés

Les modalités concernant le transport :

- Pour les associations : Un forfait de 25 € TTC pour l'enlèvement et le retour du matériel
- Pour les communes : gratuit
- La scène mobile sera toujours transportée par la Communauté de Communes du pays de Wissembourg au tarif forfaitaire de 25 € TTC (pour l'enlèvement et le retour)

Assurance :

Les chapiteaux sont assurés par la Communauté de Communes auprès de l'assureur GROUPAMA pour les garanties et risques suivants :

Responsabilité générale civile / Incendie, tous dommages matériels chapiteaux, attentats, catastrophes naturelles : contrat N° 10056214 Q-0033. Ce contrat a pour objet de garantir l'accusé contre tous bris et destructions accidentels, subis par le chapiteau monté, démonté et en cours de transport.

Chaque organisateur de manifestations est tenu de prendre une assurance (en principe une responsabilité civile annuelle) pour la manifestation qu'il organise et qui le couvre pour tous dommages pouvant survenir lors de l'organisation de cette manifestation, n'ayant pas forcément de lien avec les chapiteaux mis à disposition par la Communauté de Communes du Pays de Wissembourg

6. DIVERS

1. Foncier

CHENIL ET TERRAIN DE SPORT

Dans le cadre du contrat de redynamisation du site de défense de l'ex base aérienne 901 de Drachenbronn, la communauté de communes s'est portée acquéreur du chenil au prix de 56 000 € HT et du terrain de sport au prix de 116 000 € HT en signant un acte notarié le 02 mars 2020. Elle a ensuite revendu le chenil en partie, au tarif auquel elle l'avait acquis, au profit de la société EAK qui souhaite y implanter un parc aventures.

TERRAINS D'ACTIVITES – ZAE Est / ZAE Sud Extension

Pas de vente de terrains au cours de l'année 2020.

2. Assurance

1 dossier de sinistre a été ouvert en 2020 et confié aux assurances SMACL, à savoir :

- Un sinistre lié à un dommage aux biens : bris de glace au niveau du pare-brise du véhicule CITROEN Jumper.

BUDGET FINANCES



BUDGET

Le budget de la Communauté de Communes comprend d'une part le budget principal et d'autre part trois budgets annexes.

Le budget principal reprend les dépenses et les recettes liées au fonctionnement de la Communauté de Communes ainsi que les opérations qui ne font pas l'objet d'un budget annexe.

Les budgets annexes retracent les opérations liées à l'aménagement des zones d'activités

- Le budget ZAE EST
- Le budget ZAE SUD EXTENSION

ainsi que la gestion des milieux aquatiques

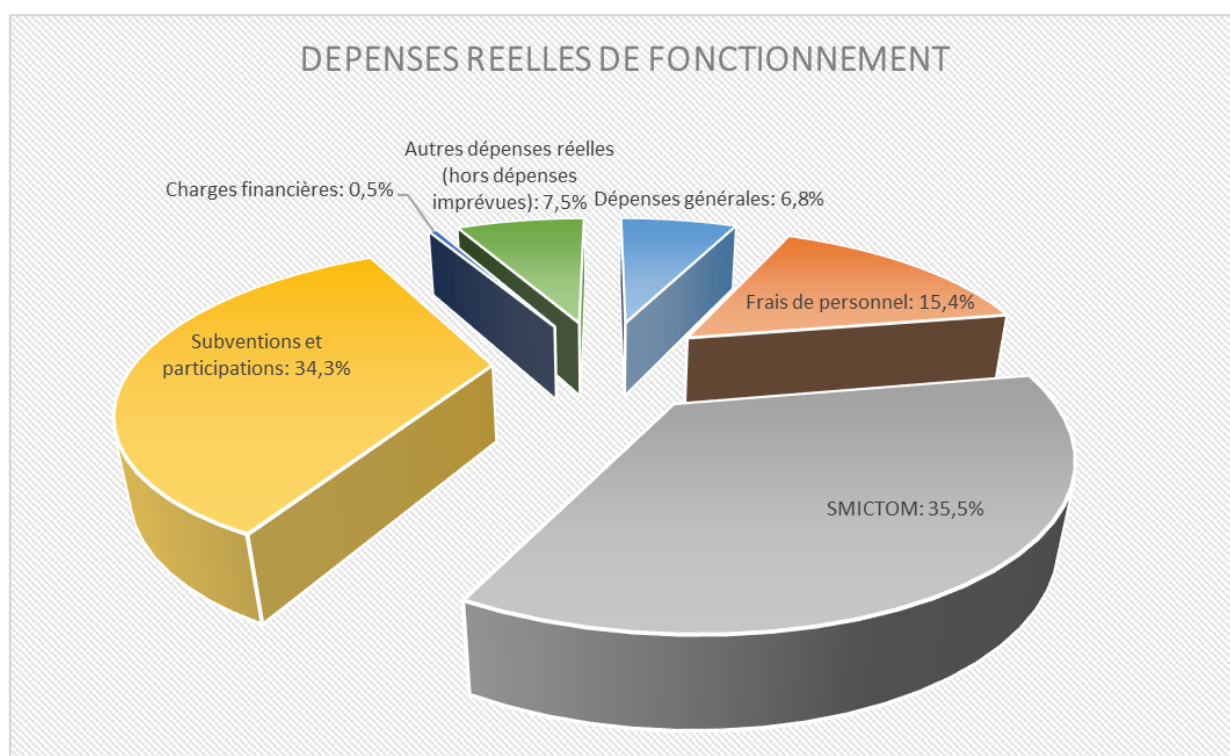
- Le budget GEMAPI

1. BUDGET PRINCIPAL

REALISATIONS 2020

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Dépenses	BP 2020	Réalisation 2020	% Réalisation
Dépenses générales	354 750,00 €	308 244,68 €	87%
Frais de personnel	740 000,00 €	698 165,05 €	94%
SMICTOM	1 611 000,00 €	1 610 990,00 €	100%
Subventions et participations	1 750 500,00 €	1 558 214,96 €	89%
Charges financières	27 000,00 €	21 766,09 €	81%
TOTAL DEPENSES REELLES	4 859 250,00 €	4 537 521,64 €	93%
Opérations d'ordre	1 786 900,00 €	404 890,02 €	
Dépenses imprévues	229 400,00 €		
TOTAL BUDGET	6 875 550,00 €	4 942 411,66 €	



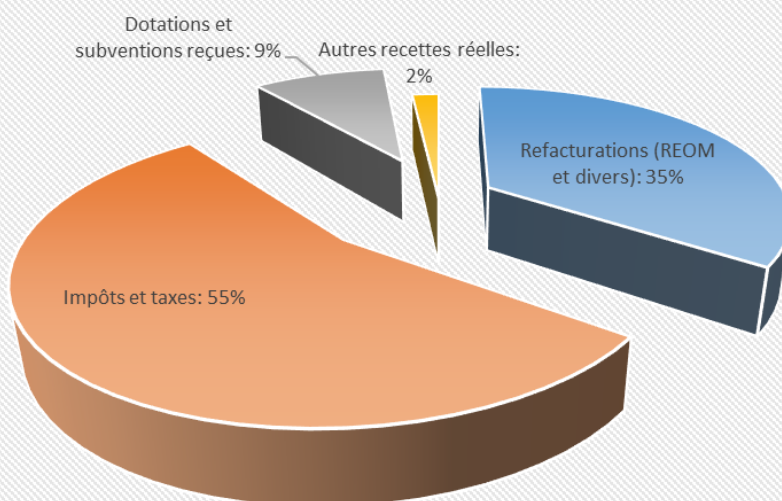
Remarques :

- Autres dépenses réelles : FNGIR, FPIC, provision pour créances douteuse et charges exceptionnelles
- Opérations d'ordre : dotations aux amortissements et virement à la section d'investissement (pas d'écriture comptable pour cette opération)

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Recettes	BP 2020	Réalisation 2020	% Réalisation
Refacturations (REOM et divers)	1 857 500,00 €	1 955 508,99 €	105%
Impôts et taxes	3 036 500,00 €	3 060 128,52 €	101%
Dotations et subventions reçues	420 000,00 €	502 136,09 €	120%
Autres recettes réelles	34 291,58 €	96 309,58 €	281%
TOTAL RECETTES REELLES	5 348 291,58 €	5 614 083,18 €	105%
Opérations d'ordre	74 500,00 €	76 042,30 €	
TOTAL RECETTES 2020 (hors report)	5 422 791,58 €	5 690 125,48 €	
Excédent reporté	1 452 758,42 €	1 452 758,42 €	
TOTAL BUDGET	6 875 550,00 €	7 142 883,90 €	

RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT

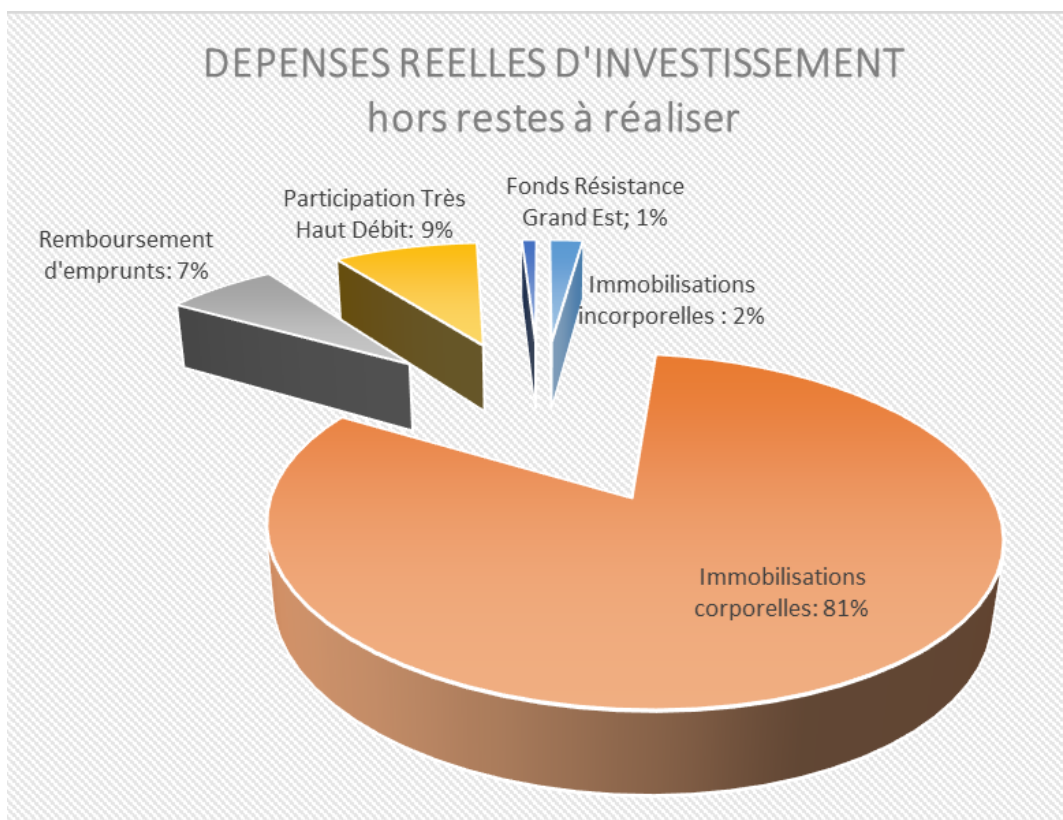


Remarques :

- Autres recettes réelles : indemnités journalières reçues, loyers perçus, produits exceptionnels et reprise de la provision pour les créances douteuses.
- Opérations d'ordre : reprise des subventions.

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Dépenses	BP 2020	Réalisation 2020	Restes à réaliser
Immobilisations incorporelles	114 000,00 €	73 355,40 €	7 650,00 €
Immobilisations corporelles	4 202 800,00 €	2 958 563,19 €	496 350,00 €
Participation Très Haut Débit solde	326 000,00 €	320 925,00 €	- €
Remboursement d'emprunts	241 000,00 €	240 344,92 €	- €
Participation Fonds Résistance Grand Est	32 000,00 €	31 988,00 €	- €
TOTAL DEPENSES REELLES	4 915 800,00 €	3 625 176,51 €	504 000,00 €
Opérations d'ordre	160 500,00 €	161 512,30 €	
Dépenses imprévues	118 000,00 €		
TOTAL DEPENSES 2020 (hors report)	5 194 300,00 €	3 786 688,81 €	
TOTAL BUDGET	5 194 300,00 €	3 786 688,81 €	504 000,00 €

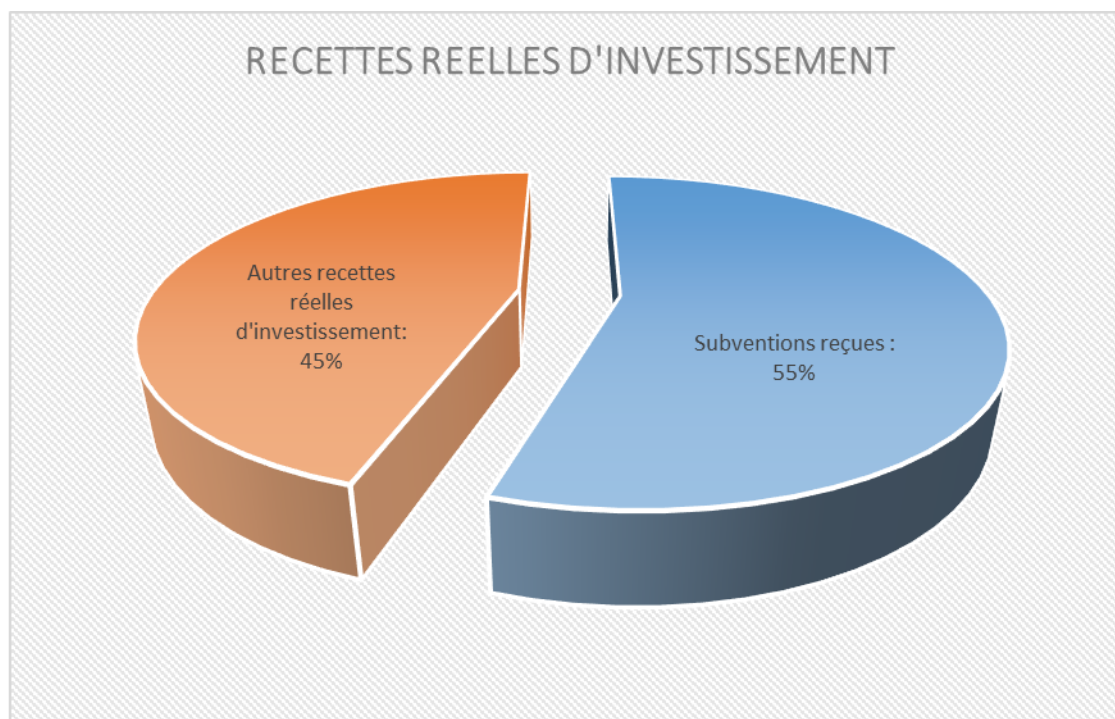


Remarques :

- Opérations d'ordre : reprise des subventions et transfert du chapitre 20 « Immos incorporelles » vers le chapitre 21 « Immos corporelles » de l'étude CMN PARTNERS (85 470€).

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Recettes	BP 2020	Réalisation 2020
Subventions reçues	2 128 000,00 €	1 034 528,16 €
Autres recettes réelles d'investissement	806 799,25 €	850 487,50 €
TOTAL RECETTES REELLES	2 934 799,25 €	1 885 015,66 €
Opérations d'ordre	1 872 900,00 €	490 360,02 €
Solde d'exécution positif reporté	386 600,75 €	386 600,75 €
TOTAL BUDGET	5 194 300,00 €	2 761 976,43 €



Remarques :

- Les autres recettes réelles d'investissement : fonds de compensation de la TVA et excédents de fonctionnement capitalisés (674 799.25€).
- Opérations d'ordre : dotations aux amortissements, virement provenant de la section de fonctionnement (pas d'écritures comptable pour cette opération) et transfert du chapitre 20 « Immos incorporelles » vers le chapitre 21 « Immos corporelles » de l'étude CMN PARTNERS (85 470€).

FISCALITE

Les taux des quatre taxes additionnelles applicables depuis 2017 sont les suivants :

- Taxe d'habitation : 6,92 %
- Taxe foncière sur propriété bâtie : 4,21 %
- Taxe foncière sur propriété non bâtie : 15,89 %
- Cotisation foncière des entreprises (CFE) : 5,24 %

La taxe professionnelle de zone, applicable aux entreprises implantées dans les ZAE Intercommunales, est fixée à 21 %.

2. LES BUDGETS ANNEXES

Réalisation du budget Zone d'Activités Est (ZAE EST)

Fonctionnement en dépenses et en recettes : 1 416 581.49 €

Investissement en dépenses et en recettes : 1 479 134.52 € en dépenses et 1 387 377.43 € en recettes

Réalisation du budget Zone d'Activités Sud Extension (ZAE SUD EXTENSION)

Fonctionnement en dépenses et en recettes : 2 415 972.82 € en dépenses et 2 415 921.46 € en recettes

Investissement en dépenses et en recettes : 2 559 196.62 € en dépenses et 2 363 702.81 € en recettes

Réalisation du budget GEMAPI

Fonctionnement en dépenses et en recettes : aucune opération n'a été réalisée en 2020.

Investissement en dépenses et en recettes : aucune opération n'a été réalisée en 2020.

I. EMPRUNTS ET LIGNE DE TRESORERIE

1. Emprunts

BUDGET PRINCIPAL

Organisme	Montant initial	Durée	Début remboursement	Taux	Périodicité	Fin remboursement	Cap. Restant dû au 31.12.2019	Capital remboursé en 2020	intérêts 2020	TOTAL 2020
CAISSE D'EPARGNE	1 000 000,00 €	15 ans	31.05.2009	4,33% FIXE	Trimestrielle	01.03.2024	351 488.98 €	77 011.58 €	13 980.22 €	90 991.80€
CAISSE D'EPARGNE	800 000,00 €	15 ans	01.03.2010	0,38% taux révisable Euribor 3 mois	Trimestrielle	30.11.2024	266 666.70 €	53 333.36 €	666.00 €	53 999.36€
CAISSE DE CREDIT MUTUEL	1 100 000,00 €	10 ans	31/03/2012	3,55% FIXE	Trimestrielle	31.12.2021	220 000,00 €	110 000,00 €	6 345.63 €	116 345.63€
TOTAL							838 155.68 €	240 344.94 €	20 991.85 €	261 336.79 €

Budget ZAE SUD EXTENSION

Organisme	Montant	Durée	Début remboursement	Taux	Périodicité	Fin remboursement	Cap. Restant dû au 31.12.2019	Capital remboursé en 2020	intérêts 2020	TOTAL 2020
Département Avance remboursable TRANCHE 1 - verst 3	42 599,00 €	10 ans	01.06.2015 (5 ans à compter signature de la convention) 21 299,50 €			01.06.2020 21 299,50 €	21 299,50 €	21 299.50 €	0,00 €	21 299.50 €
Département Avance remboursable TRANCHE 3 - verst 2	63 360,00 €	10 ans	01.06.2015 (à compter signature de la convention) 31 680,00 €			01.06.2020 31 680,00 €	31 680,00 €	31 680.00 €	0,00 €	31 680.00 €
Département Avance remboursable TRANCHE 3 - verst 3	88 458,00 €		02.11.2015 (à compter signature de la convention) 44 229,00 €			02.11.2020 44 229,00 €	44 229,00 €	44 229.00 €	0,00 €	44 229.00 €
CAISSE D'EPARGNE	700 000,00 €	15 ans	01.03.2010	0,3800% taux révisable	Trimestrielle		233 333.30 €	46 666,68 €	582.74 €	47 249.42 €
						TOTAL	330 541.80 €	143 875.18 €	582.74 €	144 457.92€

Budget ZAE EST

Organisme	Montant	Durée	Début remboursement intérêts	Taux	Périodicité	Fin remboursement	Cap. Restant dû au 31.12.2019	Capital remboursé en 2020	intérêts 2020	TOTAL 2020
CAISSE D'EPARGNE	1 300 000,00 €	15 ans	31.01.2012	4,31%	Trimestrielle	31.10.2026	606 666.56 €	86 666,68 €	24 746.58 €	111 413.26 €
						TOTAL	606 666.56 €	86 666,68 €	24 746.58 €	111 413.26 €

2. Ligne de Trésorerie

Pour assurer le financement de ses besoins ponctuels en trésorerie, la Communauté de Communes du Pays de Wissembourg a conclu un contrat de ligne de trésorerie avec la CAISSE FEDERALE DE CREDIT MUTUEL aux conditions suivantes (délibération du 7 septembre 2020) :

- **montant** : 1.000.000 €
- **durée** : 364 jours
- **marge et taux de référence** : taux révisable indexé EURIBOR 3 MOIS + marge 0,60 %
- **périodicité de paiement des agios** : trimestrielle par débit d'office
- **décompte des intérêts** : les intérêts sont décomptés trimestriellement, compte tenu du nombre exact de jours courus entre la date de versement des fonds et la date de remboursement, l'année étant comptée pour 360 jours.
- **frais de dossier et commission d'engagement** : pas de frais de dossier, commission d'engagement : 1.000 € (0,10 %)
- **commission de non-utilisation** : NEANT
- **montant du tirage minimum** : pas de minimum exigé
- **modalités d'utilisation** : au gré des besoins, tout au long de la durée de la ligne de trésorerie. Le versement des fonds ainsi que le remboursement s'opéreront par virements. Le déblocage des fonds sera exécuté valeur J sur simple demande par mail, au plus tard avant 15h45. Après 15h45 le déblocage est reporté d'un jour ouvré.

II. TAXE DE SEJOUR

Par délibération du 04 juillet 2016, le Conseil Communautaire a décidé d'instaurer la taxe de séjour sur l'ensemble du territoire communautaire à compter du 01 janvier 2017.

Par délibération du 25 juin 2018 et conformément aux articles L.2333-30 et L2333-41 du CGCT, de nouveaux tarifs ont été fixés et sont applicables à compter du 01 janvier 2019.

Cette taxe de séjour sera perçue sur la période allant du 01 janvier au 31 décembre et varie en fonction de la catégorie d'hébergement.

Catégories d'hébergement prévues par la loi	Tarifs Intercommu -naux à compter du 01/01/2019	Taxe additionnelle CG 10%	Tarif total par personne et par nuitée
Palaces	4.00 €	0.40 €	4.40 €
Hôtels de tourisme 5 étoiles, résidences de tourisme 5 étoiles, meublés de tourisme 5 étoiles	1.50 €	0.15 €	1.65 €
Hôtel de tourisme 4 étoiles, résidences de tourisme 4 étoiles, meublés de tourisme 4 étoiles	1.36 €	0.14 €	1.50 €
Hôtel de tourisme 3 étoiles, résidences de tourisme 3 étoiles, meublés de tourisme 3 étoiles	1.00 €	0.10 €	1.10 €
Hôtel de tourisme 2 étoiles, résidences de tourisme 2 étoiles, meublés de tourisme 2 étoiles, villages de vacances 4 et 5 étoiles	0.82 €	0.08 €	0.90 €

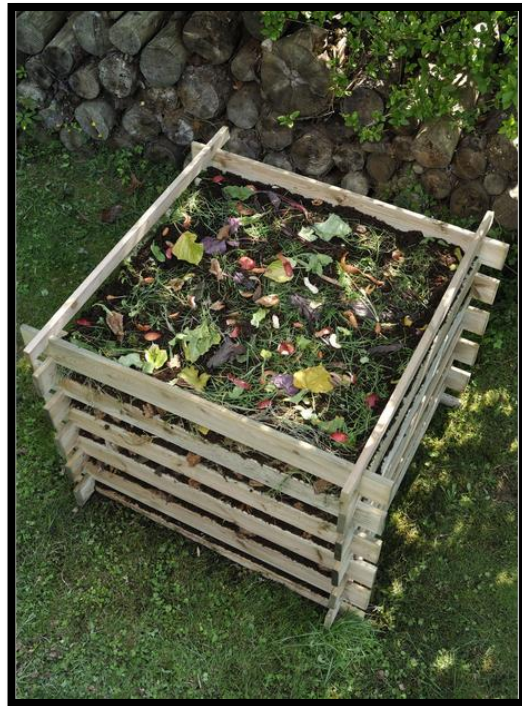
Hôtel de tourisme 1 étoile, résidences de tourisme 1 étoile, meublés de tourisme 1 étoile, villages de vacances 1, 2 et 3 étoiles	0.64 €	0.06 €	0.70 €
Terrains de camping et terrains de caravanage classés en 3, 4 et 5 étoiles et tout autre terrain d'hébergement de plein air de caractéristiques équivalentes, emplacement dans des aires de camping-cars et des parcs de stationnement touristiques par tranche de 24 heures	0.45 €	0.05 €	0.50 €
Terrains de camping et terrains de caravanage classés en 1 et 2 étoiles et tout autre terrain d'hébergement de plein air de caractéristiques équivalentes	0.20 €	0.02 €	0.22 €

Pour tous les hébergements en attente de classement ou sans classement à l'exception des catégories d'hébergements mentionnées dans le tableau ci-dessus, le tarif applicable par personne et par nuitée est de 5% du coût par personne de la nuitée dans la limite du tarif le plus élevé adopté par la collectivité ou, s'il est inférieur à ce dernier, du tarif plafond applicable aux hôtels de tourisme 4 étoiles. Le coût de la nuitée correspond au prix de la prestation d'hébergement hors taxes.

Sont exemptés de la taxe de séjour ; les personnes mineurs, les titulaires d'un contrat de travail saisonnier employés dans la Communauté de Communes du Pays de Wissembourg et les personnes bénéficiant d'un hébergement d'urgence ou d'un relogement temporaire.

Le produit de cette taxe pour 2020 s'élève à : 34 532.52 €

ENVIRONNEMENT ET DEVELOPPEMENT DURABLE



I. ÉLIMINATION ET VALORISATION DES DECHETS

Elus en charge du service :

Jean-Max TYBURN – 3ème Vice-Président et délégué au Smictom

Serge STRAPPAZON – Délégué au Smictom

René RICHERT – Délégué au Smictom

Agent en charge du service :

Véronique BILLMANN

Partenaire : SMICTOM du Nord du Bas-Rhin

1. Historique

Depuis le 1^{er} janvier 2006, un système unique de financement du service d'enlèvement et de traitement des déchets ménagers s'applique sur l'ensemble du territoire de la Communauté de Communes du Pays de Wissembourg.

Depuis 2008, les particuliers ont pu opter pour la mise en place du prélèvement en trois échéances.

A compter de 2010, le Titre Interbancaire de Paiement (TIP) est un autre mode de paiement proposé aux usagers.

Depuis début 2017, le service TIPI a été mis en place en utilisant le site sécurisé de la DGFIP (www.tipi.budget.gouv.fr).

Le paiement par Internet dans les collectivités locales est à la fois un enjeu de modernisation et une ouverture vers la dématérialisation.

Grâce au service TIPI (Titre payable par Internet) développé par la direction générale des Finances publiques (DGFIP), le paiement des sommes dues pour l'usage des services publics d'une collectivité est facilité.

Le dispositif étant accessible 24 h/24 et 7 jours/7, les modalités de règlement par TiPi sont simples à utiliser.

Depuis 2020, le Datamatrix a été mis en place avec la possibilité pour les usagers de procéder au règlement de leur facture via certains commerçants, le paiement en numéraire n'étant plus possible à la Trésorerie. Le code **Datamatrix** est une symbologie code-barres bidimensionnelle à haute densité, permettant de représenter une quantité importante d'informations sur une surface réduite.



2. Actions 2020

Gestion administrative du service (facturation, ...)

Missions d'enlèvement et de traitement confiées au SMICTOM du Nord du Bas-Rhin.

Mise en œuvre de la redevance incitative au 1^{er} janvier 2018.

La tarification proposée est commune aux trois territoires, équitable et basée sur la réalité des coûts.

La nouvelle tarification, applicable au 1^{er} janvier 2018, a été adoptée par les conseils communautaires de Pays de Wissembourg le 11 septembre, de l'Outre-Forêt le 27 septembre et de Sauer-Pechelbronn le 9 octobre 2017. Conformément à l'engagement pris, cette tarification est commune aux trois territoires.

Elle comporte deux volets :

- **Une part fixe**, qui reste la part la plus importante de la redevance. Elle couvre les frais fixes, et les coûts liés aux déchèteries, à la poubelle bleue, ainsi qu'aux conteneurs à verre. Son montant dépend de la composition de la famille, de manière dégressive.
- **Une part variable**, qui est directement proportionnelle au poids collecté dans la poubelle brune du foyer. Elle est facturée à 0.25 €/kg.

La tarification ne tient pas compte du nombre de levées, mais attention au remplissage du bac !

Tout bac de moins de 5 kg sera facturé au minimum règlementaire soit 5 kg.

Tarifs 2019

FOYER 1 PERSONNE	89 € en part fixe
FOYER 2 PERSONNES	168 € en part fixe
FOYER 3 PERSONNES	226 € en part fixe
FOYER 4 PERSONNES	282 € en part fixe
FOYER 5 PERSONNES ET+	340 € en part fixe
LES RESIDENCES SECONDAIRES	89 € en part fixe
LES GITES RURAUX	89 € en part fixe

Tarifs professionnels

Ce tarif ne comporte pas de part fixe mais tient uniquement compte du poids des déchets collectés soit 0,63€/kg.

Adopté par délibération du 11 décembre 2017.

Poubelle brune (ordures ménagères) : un passage par semaine ;

Poubelle bleue (papiers, journaux, cartons,...) : un passage tous les quinze jours.

3. Chiffres clés

Coût du service facturé par le SMICTOM du Nord du Bas-Rhin : 1.610.990 €

Nombre de factures éditées en 2020 :

- TIP : 5411 + 5438 factures (2 factures par an)
- PRELEV : 1603 + 1606 + 1643 factures (3 factures par an)

4. Mise en place de plages horaires

PERMANENCES TELEPHONIQUES :

Les mardis de 9h à 12h30

Les jeudis de 14h à 17h30

ACCUEIL DU PUBLIC :

Les mercredis de 9h à 12h et de 14h à 17h30

II. COMPOSTAGE

Il a été défini que Mme Véronique BILLMANN prendra en charge la promotion du compostage.

52 composteurs ont été vendus.

1. Actions

PLAN LOCAL DE PREVENTION DES DECHETS (PLPD)

Qu'est-ce qu'un PLPD ?

Le Programme Local de Prévention des Déchets est un plan d'actions qui vise à atteindre l'objectif de réduction de déchets fixés à l'horizon 2020. Par là même, il vise à changer les habitudes de consommation des usagers pour diminuer la production de déchets, réduire leur coût de gestion et améliorer leur traitement.

Ce programme a été élaboré par le SMICTOM en concertation avec les communautés de communes membres (Pays de Niederbronn, Sauer Pechelbronn, Outre-Forêt, Pays de Wissembourg et Plaine du Rhin) et **concerne l'ensemble des acteurs de notre territoire** : particuliers, élus, professionnels, associations... afin de créer une **dynamique globale**.

Un diagnostic initial a permis de mettre en avant les gisements sur lesquels des efforts étaient à faire (ordures ménagères résiduelles, déchets verts) et de cibler quelques **gros producteurs** (bacs des salles polyvalentes ou des cimetières par exemple).

Le programme d'actions établi sur 5 ans (2018 - 2022) porte notamment sur la bonne gestion des déchets verts, du Stop-Pub ou encore d'éco-manifestations.

Le détail du PLPD sur www.smictom-nord67.com

AMENAGEMENT DU TERRITOIRE



I. SUBVENTIONS AUX PARTICULIERS

Elu en charge du service :

Bertrand WAHL – Vice-Président Politique de l’Habitat

Agent en charge du service :

Carine FRITZ

Partenaires :

Conseil Général du Bas-Rhin

Urba Concept

Urbam Conseil

Procivis

1. Amélioration des logements et de l’habitat – PIG RENOV’HABITAT

La convention de partenariat au titre de la mise en œuvre du PIG Rénov’Habitat 67 avait été conclue pour la période du 01/01/2017 au 30/04/2020.

Une nouvelle convention de partenariat a été signée pour la période du 01/06/2020 au 31/12/2023.

Jusqu’au 30/04/2020 les Permanences dans les locaux de la Communauté de Communes du Pays de Wissembourg ont eu lieu tous les 1^{er} mardi du mois de 13h30 à 15h

URBA CONCEPT - Monsieur Jean-Marie THOMANN

2 rue de l’ancienne école - 67170 BERNOLSHEIM

Tél : 03 88 68 37 00 - Fax : 03 88 68 99 63

E-mail : urba-concept@wanadoo.fr - www.renov-habitat-haguenau.net

A partir du 01/06/2020 les permanences dans les locaux de la Communauté de Communes du Pays de Wissembourg ont lieu tous les 3^{ème} jeudi du mois de 13h30 à 15h

URBAM CONSEIL – Monsieur COLIN Thierry / Emilie WEBER

31 rue de la Vedette

67700 SAVERNE

Tél : 03 67 10 35 12 – Portable : 06 99 55 87 64

E-mail : pig67@urbam.fr – www.urbam.fr

Les chiffres

En 2020, la Communauté de Communes du Pays de Wissembourg a subventionné 6 dossiers, soit 5 942,87 € dans le cadre du PIG RENOV’HABITAT.

Convention du 01/01/2017 au 30/04/2020

La communauté de communes du Pays de Wissembourg apporte des aides uniquement aux propriétaires occupants et à hauteur de 5% des travaux subventionnables par l’ANAH avec un plafond de 1 000€ par logement.

Convention du 01/06/2020 au 31/12/2023

La communauté de communes du Pays de Wissembourg apporte des aides uniquement aux propriétaires occupants à hauteur de 5% des travaux subventionnables par l’ANAH dans les conditions suivantes :

Type de projet	Plafond HT des travaux subventionnables par l'ANAH
Travaux lourds pour réhabiliter un logement indigne ou très dégradé	50 000 €
Travaux d'amélioration pour la sécurité et la salubrité de l'habitat	20 000 €
Travaux d'amélioration pour l'autonomie de la personne	20 000 €
Travaux de sortie de précarité énergétique permettant l'octroi de la prime « Habiter Mieux » bonifié	30 000 €
Travaux de lutte contre la précarité énergétique permettant l'octroi « Habiter Mieux »	20 000 €

2. Financement de l'action d'amélioration de sauvegarde et de valorisation de l'habitat patrimonial

Les Chiffres de 2020

En 2020, la Communauté de Communes du Pays de Wissembourg a subventionné 3 dossiers pour un montant total de 1 700,00 €.

La Communauté de Communes du Pays de Wissembourg a mis en place par une convention-cadre de partenariat (du 01/01/2019 au 31/12/2021) un dispositif d'aide centré sur la valorisation du patrimoine bâti ancien. Ce dispositif concerne uniquement les travaux d'entretien et de restauration des immeubles d'habitation construits avant 1948.

La participation de la Communauté de Communes du Pays de Wissembourg à la subvention pour une subvention de 10 000,00 € versée par le Département sera comprise entre 1 000,00 € et 5 000,00 €, au regard du taux modulé en vigueur le jour de l'enregistrement du dossier complet.

Le taux modulé de 29 a été décidé par délibération en date du 16/12/2019. Ainsi le taux de participation de la Communauté de Communes du Pays de Wissembourg est de 24,67% de la subvention du Département. Le montant de la subvention est plafonné à 2 466,67 €.

II. REALISATION DU BILAN DU PROGRAMME LOCAL DE L'HABITAT (PLH)

Elus en charge du service :

Bertrand WAHL – Vice-Président Politique de l'Habitat
Serge STRAPPAZON – Président

Agent en charge du service :

Eloïse LERCH

Partenaire :

Conseil Départemental du Bas – Rhin

Historique

La communauté de commune a approuvé le PLUi le 7 octobre 2013. Il comprend notamment une orientation d'aménagement et de programmation habitat qui vaut PLH.

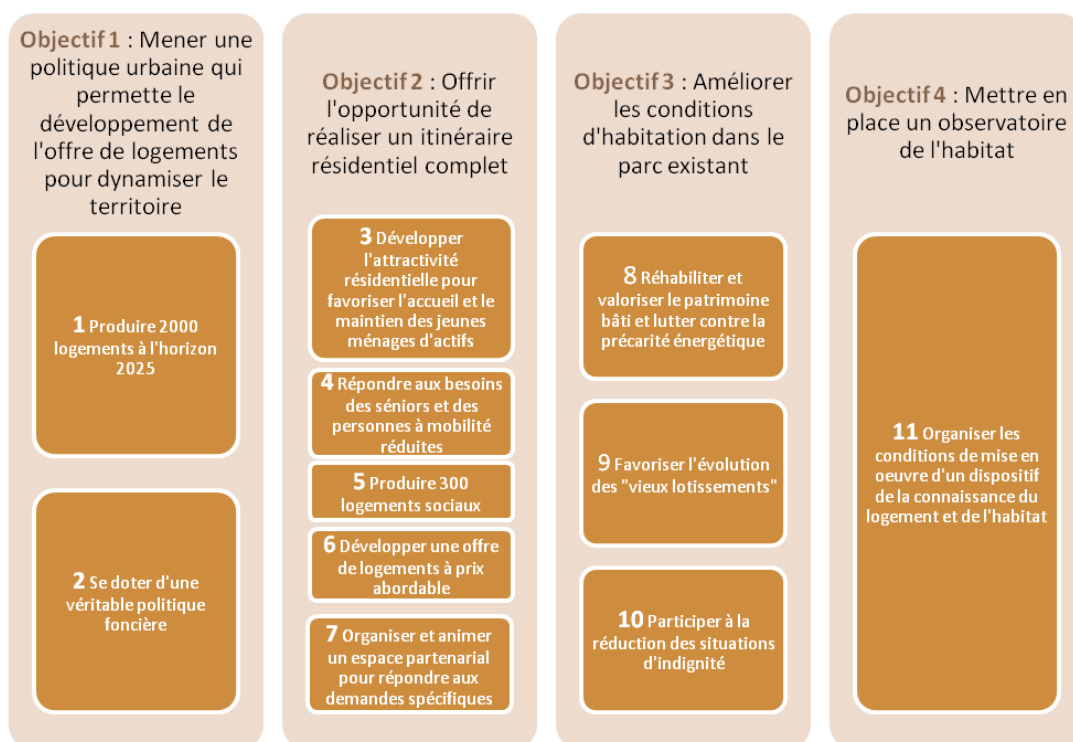
Conformément au code de la construction et de l'habitation, les PLH doivent obligatoirement être accompagnés d'un dispositif d'observation. Ce dispositif doit permettre de suivre l'évolution de la conjoncture du marché immobilier ; le suivi de la demande de logement locatif social ; le suivi des évolutions constatées dans le parc de logements locatifs sociaux et le parc de logements privés.

Actions 2020

Réalisation du bilan final du PLH (6^e année) par Valentin SCHILD, stagiaire en Master Aménagement, Urbanisme et Développement des territoires à l'Université de Strasbourg.

Chiffres clés du PLH

Le PLH comprend 11 actions réparties en 4 objectifs :



Il prévoit notamment une répartition sectorisée de la production de logements sur le territoire :

- la ville de Wissembourg devra produire environ **60 logements par an** ;
- les communes de Seebach, Schleithal et Riedseltz produiront ensemble **45 logements par an**.
- les villages produiront ensemble **25 logements par an**

Chiffres Clés du bilan final 2020, 6^e année du PLH

Action 1 : Produire 2000 logements à l'horizon 2025, 60 logements par an à Wissembourg, 45 aux pôles intermédiaires, 25 aux villages.

Des objectifs de production de logements ambitieux

- **Objectifs atteints à 31%** (30% pour Wissembourg-Altenstadt, 28% pour les pôles intermédiaires et 39% pour les villages) avec 230 logements produits sur 780 à l'issu des six années de PLH.

	Objectifs PLH 2013-2019 (en logements par an)	Moyenne annuelle réalisée (en logements par an)
Wissembourg, bourg centre	60	19
Schleithal, Riedseltz, Seebach, pôles intermédiaires	45	13
Villages	25	10

- **Déséquilibre** entre la plus forte production de certains villages par rapport à certains pôles intermédiaires (Riedseltz)
- **Offre trop peu diversifiée** (56% de logements individuels, 38% de collectifs et seulement 6% d'intermédiaires)

Action 2 : Se doter d'une véritable politique foncière

Une politique foncière qui tend à diminuer ses dents creuses mais n'exploite pas pleinement son potentiel de densification

- En presque 10 ans, **34 opérations en dents creuses** ont été réalisées, mais **200** sont encore présentes sur le territoire
- **50% des zones 1AU et seulement 16% des zones 2AU** sont sous maîtrise foncière publique
- Plusieurs **opérations d'urbanisation se sont enclenchées ou sont prévus** depuis la mise en application du PLH mais certaines sont toujours en attente de permis d'aménager.

Action 3 : Développer l'attractivité résidentielle pour favoriser l'accueil et le maintien des jeunes ménages d'actifs

Des opérations de nouveaux lotissements pour redynamiser le territoire mais manquant de diversité

- Plusieurs **opérations de lotissements** offrent des lots à **destination des jeunes ménages d'actifs** (ZAC des Prunelles de Seebach, lotissement du Gumberlé et des Quatre Vents à Wissembourg, Tuileries 2 à Riedseltz, Bettelstock à Hunspach)
- L'offre en logements **collectifs et intermédiaires reste minoritaire** dans les futurs projets (et sont à plus de 80% localisés seulement à Wissembourg)
- Près de **60% des logements autorisés sont supérieures ou égales à 4 pièces**, à l'inverse on a seulement près de **15% de F1 à F2** sur le territoire.

Action 4 : Répondre aux besoins des seniors et des personnes à mobilité réduites

Des mesures et des réflexions portées sur le vieillissement de la population

- **42 logements adaptés sur le territoire depuis 2014** (62 depuis 2010), mesure qui est en progression ces dernières années
- **Projets en réflexion** (Seebach avec son « cœur de village »).
- L'enjeu important de la **vacance** derrière cette problématique qui est de **9% en 2015 (contre 7,7 % à l'échelle du Bas-Rhin)**

Action 5 : Produire 300 logements sociaux supplémentaires

Déséquilibre et difficultés dans la représentation du marché des logements sociaux

- **434 logements sociaux en 2019** (343 collectifs contre 91 individuels) ainsi que 421 logements en PLUS mais seulement 4 en PLS et 9 en PLA-I
- **Wissembourg concentre 12% du parc social du SCOTAN** et n'ayant pas de seuil à respecter, il est assez méconnu et souffre de son image
- Déséquilibre entre un marché trop tendu de « petits logements » et trop détendu de « grands logements »

Action 6 : Développer une offre de logements à prix abordable

Une population plutôt fragile, une évaluation difficile du logement abordable face à la faible production.

- **18.5% des actifs** en emploi travaillent à **temps partiel** et **11% en emploi précaire** sur le territoire. A Wissembourg le **taux de pauvreté atteint 16% et concerne 29% des locataires wissembourgeois**
- Il faut davantage **diversifier l'offre de logements**, les **projets d'urbanisme** doivent aller dans ce sens

Action 7 : Organiser un espace partenarial pour répondre aux demandes spécifiques

Assez peu de demandes spécifiques, quelques dispositifs en place sur le territoire

- **26 demandes de logements d'insertion** ont été recensés depuis 2010, la moitié a abouti en grande majorité sur Wissembourg avec une orientation vers les dispositifs Entre-Aide le Relais ou le Toit Haguenovien.
- Le CCAS de Wissembourg a dénombré entre 2010 et 2019, **33 demandes pour un logement d'urgence** dont 7 ont pu être satisfaites.

Action 8 et 9 : Réhabiliter le patrimoine bâti et lutter contre la précarité énergétique ; favoriser l'évolution des vieux lotissements

Des dispositifs efficaces mais une diminution des subventions accordées

- **44% des montants des subventions sont accordés à PIG Renov'Habitat** depuis 2010, plusieurs autres ont disparus comme le ravalement de façades ou les panneaux solaires.
- **88% des dossiers concernaient les ravalements de façades** depuis 2010
- **Mut'Archi a donné 107 conseils** depuis 2011 et **l'EIE 87** depuis 2017.

Action 10 : Participer à la réduction des situations d'indignité

Habitat indigne plutôt peu présent et concentré sur Wissembourg

- **15 arrêtés de péril et 21 signalements au DDELIND** depuis 2010
- L'intervention du **PIG Rénov'Habitat** doit être favorisé pour cette action

Action 11 : Organiser les conditions de mise en œuvre d'un dispositif de la connaissance du logement et de l'habitat

Un observatoire fonctionnel qu'il faut étayer et continuer à mobiliser

- **L'état-zéro et les bilans annuels se sont bien déroulés dans l'ensemble.**
- Il faut continuer à **promouvoir** le dispositif et **impliquer les acteurs et les élus** et accueillir de nouveaux partenaires intéressants comme l'EIE à mi-parcours.

III. EVOLUTION DU PLUI

Elus en charge du service :

Bertrand WAHL – Vice-Président en charge de l'Urbanisme

Serge STRAPPAZON – Président

Agent en charge du service :

Eloïse LERCH

Modification simplifiée n°5 du PLUi, secteur de Drachenbronn-Birlenbach

La communauté de communes a engagé la modification simplifiée n°5 du PLUi en octobre 2020 sur le secteur de Drachenbronn-Birlenbach. L'objectif de cette procédure est de faire évoluer le règlement de la zone couvrant la cité des cadres (UBa du secteur de Drachenbronn-Birlenbach). Il s'agit d'adapter les règles applicables aux toitures pour faciliter l'évolution de la base en station touristique de nouvelle génération et faciliter l'intégration des constructions dans le paysage comme suit :

Dans le secteur UBa :

2. Les toitures des constructions présenteront une pente maximum de 52° (cinquante-deux degrés).

La mise à disposition du public du dossier de modification simplifiée a été réalisée du 2 novembre 2020 au 1^{er} décembre 2020 inclus au siège de la Communauté de communes et en mairie de Drachenbronn-Birlenbach aux jours et heures habituels d'ouverture.

Le bilan de la mise à disposition du public est le suivant :

Aucune mention n'a été portée dans les registres mis à disposition à cet effet.

La Chambre d'Agriculture, le Conseil Départemental du Bas-Rhin et la Chambre des Commerces et d'Industrie ont, suite à la notification du dossier à l'ensemble des Personnes Publiques Associées, fait savoir qu'ils n'avaient aucune observation à formuler sur le dossier.

La modification simplifiée n°5 du PLUi a été approuvée le 7 décembre 2020 par le conseil communautaire.

Téléversement du PLUi sur le géoportail de l'urbanisme.

Depuis le 1^{er} janvier 2020 les approbations de PLU/PLUi ont l'obligation d'être mises en ligne sur le site du géoportail de l'urbanisme : <https://www.geoportail-urbanisme.gouv.fr/>

Cette mise en ligne fait désormais partie des mesures de publicité obligatoires après l'approbation d'un document d'urbanisme pour rendre le document opposable aux tiers.

Un travail important de standardisation de l'ensemble des SIG du PLUi a été réalisé par le bureau d'études OTE ingénierie afin de disposer de fichiers au normes CNIG (Conseil national de l'information géographique) prêts à être téléversés sur le géoportail.

Le PLUi a été téléversé en avril 2020 afin d'anticiper les prochaines évolutions à venir.

ENFANCE ET JEUNESSE



CONTRAT ENFANCE ET JEUNESSE AVEC LA CAF

Courant l'année 2018 un nouveau Contrat Enfance Jeunesse a été négocié avec la Caisse d'Allocations Familiales pour la période 2018 – 2021.

Ce contrat permet à la communauté de communes d'obtenir les subventions annuelles d'environ 200 000€ pour les actions concernant la petite enfance (crèche/ halte- garderie, le Relais d'Assistants Maternels) et l'enfance (la ludothèque, les Accueils de Loisirs sans Hébergement).

I. La Ludothèque L'ARC EN CIEL



Elues en charge

Mme Brigitte CONUECAR - Vice-Présidente (jusqu'au 16 juillet 2020)

Mme Sandra FISCHER-JUNCK – Vice-Présidente (à partir du 16 juillet 2020)

Agent en charge du service

Mme Isabelle Zermann (depuis le 01 février 2020 – contrat modifié à 70%)

Mme Gaëlle Tetart (Remplacement jusqu'en février 2020 – contrat modifié à 70% à partir de mars 2020)

Historique

La ludothèque a ouvert ses portes en mai 2001. C'est un lieu de partage et de convivialité, dans lequel enfants et adultes peuvent se retrouver pour jouer, emprunter des jeux ou participer aux animations ludiques proposées.

INFORMATIONS PRATIQUES

TARIFS ANNUELS

POUR LES ADHERENTS DE LA COM COM ADHESION

Particuliers : 12 € par an et par famille

Collectivités : 18 € par an

POUR LES ADHERENTS HORS COM COM ADHESION

Particuliers : 15 € par an et par famille

Collectivités : 25 € par an

PRETS DE JEUX AUX PARTICULIERS

1 € par jeu pour 15 jours

PRETS DE JEUX AUX COLLECTIVITES

1 € par Jeu pour 1 Mois

HORAIRES D'OUVERTURE

UNIQUEMENT SUR RENDEZ-VOUS

MERCREDI

09h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00

CONGES SCOLAIRES

Lundi de 13h30 à 17h00

et du mardi au vendredi

9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h30

Pour de plus amples renseignements
contacter l'animatrice au 03 88 54 31 18

Ou consulter le compte Facebook :
« Ludothèque L'Arc en Ciel »

Accueil à la ludothèque au 7 Rue du Général Abel Douay :

Vu les contraintes sanitaires liées au Covid, la Ludothèque n'a pas pu accueillir de public en 2020. Le seul service proposé était l'emprunt de jeux, sur rendez-vous.

Les animatrices ont profité de cette période pour réorganiser et trier les différents jeux. Elles ont également commencé à recenser et enregistrer les jeux afin de pouvoir les proposer en prêt (click and go) via un site internet y dédié (en cours). Cette solution permettra aussi aux adhérents d'avoir une meilleure visibilité sur la totalité des jeux à emprunter.

Crise sanitaire Covid

Les deux animatrices se sont portées volontaires pour prêter main forte au personnel de la FDMJC pour l'accueil des enfants du personnel soignant lors du premier confinement.

Au vu des contraintes sanitaires, elles intervenaient également, en renfort, dans les différentes structures périscolaires de la Communauté de Communes.

Autres services :

Depuis 2004, un prêt gratuit de livres a été mis en place pour les écoles primaires de la Communauté de Communes. Malgré la crise sanitaire, ce service a été maintenu et géré par les deux animatrices.

II. MAISON DE L'ENFANCE

Elue en charge :

Mme Brigitte CONUECAR - Vice-Présidente (jusqu'à 16 juillet 2020)

Mme Sandra FISCHER-JUNCK (à partir du 16 juillet 2020)

Agent en charge du service :

Mme Anna KUBIAK

Dans le cadre du renouvellement de la Délégation de Service Public (DSP) concernant la gestion du multi-accueil de Wissembourg, ce dernier est géré depuis le 1^{er} janvier 2016 par l'AASBR, une association à but non lucratif, gestionnaire depuis plus de 70 ans d'établissements d'accueil de la petite enfance.

Cette DSP a été conclue pour une durée de 5 ans et 8 mois, soit jusqu'au 31.08.2021.

Afin d'optimiser la fréquentation de la structure le nouveau gestionnaire a demandé la modification de l'agrément de la PMI.

A partir du 14 mars 2016 l'agrément accordé est le suivant :

- De 7h00 à 8h00 : 10 enfants
- De 8h00 à 11h30 et de 13h30 à 17h30 : 40 enfants
- De 11h30 à 13h30 : 48 enfants (dont 8 enfants de petite section de l'école maternelle de l'Europe qui sont accueillis pour la restauration)
- De 17h30 à 18h30 : 20 enfants

D'autres changements majeurs ont eu lieu suite au renouvellement de la DSP :

- Augmentation du temps de travail des personnes en CDI et recours limité aux CDD, mise en place des plannings adaptés à la présence des enfants tout au long de la journée.
- Mise en place de la mobilité interne du personnel entre les différentes unités de vie afin de favoriser les échanges au niveau des pratiques professionnelles et pour permettre au personnel d'évoluer auprès de toutes les tranches d'âge accueillies dans l'établissement.
- Mise en place des formations internes pour l'ensemble du personnel.
- Mise en place des réunions d'équipe.
- Mise en place d'un plus grand nombre de jeux libres : mise à disposition et à hauteur de l'enfant des jeux et jouets afin de lui permettre de jouer en autonomie, sans l'intervention de l'adulte.
- Mise en place d'un temps d'accueil et de départ en commun.

Deux coordinatrices interviennent régulièrement dans la structure afin d'apporter à l'équipe de nombreux conseils.

La Communauté de Communes prend en charge les dépenses d'investissement et rémunère le gestionnaire pour la partie concernant le fonctionnement.

En 2020 les dépenses de fonctionnement à charge de la communauté de communes se sont élevées à 331 324€. Les agents techniques de la communauté de communes assurent également l'entretien des espaces extérieurs et interviennent pour les petites réparations urgentes dans la structure.

III. RELAIS ASSISTANTS MATERNELS

Elue en charge :

Mme Brigitte CONUECAR - Vice-Présidente (jusqu'à 16 juillet 2020)

Mme Sandra FISCHER-JUNCK (à partir du 16 juillet 2020)

Agents en charge du service :

Aline WACH – animatrice du RAM

Anna KUBIAK - chargée du Pôle Epanouissement de la Personne

Sur le territoire de la communauté de communes du Pays de Wissembourg le Relais d'Assistants Maternels a été créé en 2001. Jusqu'au 31/12/2015 sa gestion était assurée par l'Association Générale des Familles du Bas- Rhin et à partir du 1^{er} janvier 2016 le RAM est géré en régie par la communauté de communes.

Le RAM est un service gratuit et neutre. Lieu d'écoute, de rencontres et d'informations, aussi bien pour les assistants maternels que pour les parents, il propose en outre les activités suivantes :

Pour les parents et les assistants maternels :

Une réunion mensuelle en soirée est l'occasion de se retrouver pour échanger autour de divers sujets (alimentation, accidents domestiques, sommeil, bricolage, maltraitance, éducation, communication gestuelle, pompiers,...) mais également pour aborder des questions d'ordre administratif ou juridique (impôts, congés, formation, vie du contrat...) et bien d'autres choses encore pour améliorer l'accueil de l'enfant et le bien être des parents et des professionnels.

Pour les enfants de moins de 3 ans (accompagnés) : 2 ateliers d'éveil sont proposés par semaine pour préparer en douceur leur entrée à l'école maternelle :

- bricolage
- psychomotricité
- musique, danse
- animaux
- jeux
- contes
- yoga
- éveil sensoriel

Les liens qui se créent autour de l'enfant sont encore renforcés lors des événements exceptionnels organisés par l'animatrice du relais et qui attirent nombre d'enfants, d'assistants maternels et de parents : sortie de fin d'année scolaire, fête de Noël.

En 2020, notre territoire comptait une moyenne de 67 assistants maternels dont environ 43 en activité. Les assistants maternels non actifs sont en cessation temporaire d'activité (congé parental, maladie, un autre travail temporaire ...). Le territoire comptait également une Maison d'Assistants Maternels (MAM) sur la commune de RIEDELSTZ.

Courant l'année 2020 le RAM a été contacté 668 fois (accueil physique, mail, téléphone, courrier, Messenger) :

- 403 fois par les assistants maternels
- 265 fois par les parents

Pour ce service, en 2020, la communauté de communes a dépensé 44 663€ (y compris la mise à disposition de locaux) et la CAF a subventionné le RAM à hauteur de 22 943€.

Crise sanitaire Covid

Le RAM est resté en contact permanent avec les services compétents, afin d'informer, de rassurer et diriger les usagers tout au long du confinement sur divers sujets : le maintien et des conditions d'accueil, le dispositif d'aide exceptionnelle concernant le paiement des salaires, les dispositifs d'aides concernant le matériel de protection, les numéros d'urgence, le recensement des disponibilités d'accueil d'urgence, les demandes de gardes prioritaires et le guide de déconfinement.

Afin de compenser l'absence d'ateliers d'éveils le RAM a proposé quotidiennement différentes activités et a relayé des informations essentielles pour les particuliers employeurs et assistants maternels via sa page Facebook.

Les actions pour les enfants :

Des propositions de fiches d'activités, des défis, mais aussi des séances de baby gym, de yoga et de danse en vidéo. L'association KIMALANE a permis de découvrir en images les animaux vus lors des séances de médiation animale à la « cabane kimalane ».

Pour les adultes :

Le RAM a proposé des articles et des visio-conférences afin d'apporter de la joie et du bien-être aux familles et aux professionnels durant ces moments parfois difficiles, des séances de « rigologie » et de « bols Tibétains » ont été offertes par Déclencheur de Bonheur en direct via Zoom.

Le Ram a invité les assistants maternels à participer à une formation à distance : « gestion du stress et relaxation » - cette formation s'est déroulée les 28 et 30 avril ainsi que les 05 et 07 mai (durée totale de 14h).

IV. PERISCOLAIRES ET CANTINES SCOLAIRES

Elue en charge :

Mme Brigitte CONUECAR - Vice-Présidente (jusqu'à 16 juillet 2020)

Mme Sandra FISCHER-JUNCK (à partir du 16 juillet 2020)

Agent en charge du service :

Anna KUBIAK - chargée du Pôle Epanouissement de la Personne

La gestion de tous les accueils périscolaires ainsi que des cantines scolaires a été confiée à la FDMJC Alsace. Une Délégation de Service Public (DSP) a été signée pour la période 01/01/2016 – 31/08/2021.

Dans le cadre de cette DSP des réunions de travail sont organisées environ tous les deux mois entre le délégataire, les élus et les services de la communauté de communes.

Elles permettent à la collectivité d'être informée régulièrement du fonctionnement de ce service, et de prendre rapidement toute décision concernant son amélioration.

Les équipes de chaque structure périscolaire sont composées d'une directrice et des animateurs dont le nombre varie en fonction de la capacité d'accueil et de la fréquentation.

En ce qui concerne les cantines scolaires, une ou deux animatrices assurent le service pendant la pause de midi ainsi que le soir après l'école.

L'ensemble de ces structures est supervisé par une coordinatrice et deux comités de pilotage sont organisés dans l'année.

Face aux normes de plus en plus rigoureuses s'appliquant à la restauration scolaire, mais aussi face aux exigences des familles portant sur l'équilibre alimentaire de leurs enfants, le gestionnaire actuel a appliqué, avec notre accord, la liaison froide à compter de la rentrée scolaire 2017.

Le prestataire retenu, la société API Cuisiniers d'Alsace, est spécialisé dans la cuisine pour les enfants scolarisés et propose des menus élaborés par une diététicienne. Ces menus comprennent une part importante de produits bio et régionaux, tout en offrant un tarif avantageux.

La livraison en liaison froide permet également au personnel encadrant une meilleure gestion au niveau du maintien en température et de la distribution des repas, compte tenu de l'arrivée échelonnée des enfants dans certaines structures.

Les animations nutritionnelles et éducatives pour les enfants ainsi que l'accompagnement du personnel dans l'application des procédures HACCP sont également proposés par le prestataire.

CRISE SANITAIRE COVID-19

Le territoire s'est mobilisé pour organiser l'accueil des enfants du personnel soignant

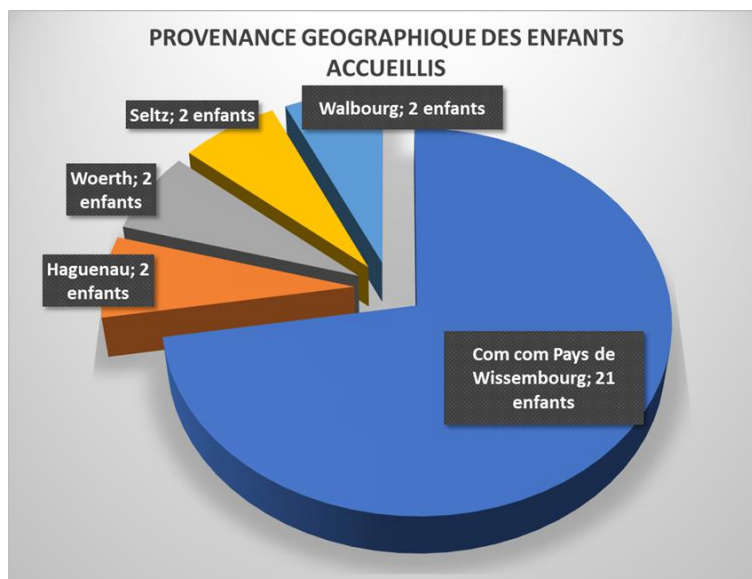
Dès l'annonce de confinement pour cause de l'épidémie COVID-19, la communauté de communes du Pays de Wissembourg et les partenaires locaux se sont mobilisés pour répondre au besoin urgent de l'accueil des enfants du personnel nécessaire à la gestion de cette crise sanitaire.

Le 16 mars 2020 une réunion de coordination s'est tenue au siège de la communauté de communes et a rassemblé autour d'une table les différents acteurs indispensables pour la mise en place du dispositif de garde pour les enfants de 0 à 16 ans : Monsieur Jean-François BOHY- l'Inspecteur de l'Education Nationale, la Ville de Wissembourg, le Collège de Wissembourg, la FDMJC Alsace en charge de la gestion des accueils périscolaires sur notre territoire, le Centre Hospitalier de la Lauter, l'AASBR- gestionnaire du multi-accueil de Wissembourg, Madame Catherine BLICKHAN – le médecin scolaire et bien entendu les élus et les services de la communauté de communes.

Grâce à l'implication de chacun une solution a rapidement vu le jour. Les enseignants volontaires ont assuré l'accueil des enfants sur le temps scolaire : de 8h00 à 11h30 et de 13h30 à 16h00.

Le périscolaire La Ruche a, quant à lui, pris le relais pendant la pause méridienne, le soir après la classe, ainsi que les mercredis. Les repas ont été livrés gracieusement par le Centre Hospitalier de la Lauter.

A total 29 enfants différents ont bénéficié de ce service, y compris les jours fériés.



Les autres structures du territoire étaient fermées pendant le premier confinement du printemps 2020. Le personnel volontaire de la FDMJC Alsace intervenait au périscolaire de la Ruche.

1. Périscolaire de Wissembourg

Le périscolaire LA RUCHE a ouvert ses portes en septembre 2009 et se situe dans la cour de l'école St Jean-1 place Martin Bucer.

Cette structure, initialement prévue pour les enfants des écoles maternelles et primaires de Wissembourg, Altenstadt et Weiler, a très rapidement atteint le maximum de sa capacité d'accueil autorisée par les services de la Jeunesse et des Sports, soit 65 places.

En septembre 2015 une nouvelle structure dédiée uniquement aux enfants des écoles maternelles a ouvert ses portes au rez-de-chaussée de l'immeuble GERMANIA.

Cette annexe, baptisée par les enfants LES PETITES ABEILLES, peut accueillir une vingtaine d'enfants des écoles maternelles. Ce site fonctionne uniquement pendant la pause méridienne.

En période scolaire le périscolaire LA RUCHE accueille les enfants selon les horaires suivants :

- Le midi de 11h30 à 13h30
- Le soir après la classe jusqu'à 18h30 (pour les primaires et les maternelles de Wissembourg-Altenstadt-Weiler)

Ces deux structures périscolaires ont atteint leur capacité maximale d'accueil pour la pause méridienne et le soir environ 50 enfants y sont présents.

En période extra- scolaire la structure de Wissembourg organise également :

- Les accueils du mercredi
- Les accueils de loisirs sans hébergement pendant les vacances scolaires (sauf vacances de Noël)

En 2020 la participation financière de la communauté de communes était de 299 767€ pour le fonctionnement courant de cette structure.

2. Périscolaire de Seebach

Après celui de Wissembourg, c'est l'Accueil de Seebach qui a ouvert ses portes en septembre 2010. Situé au sein de l'école primaire de Seebach, il accueille les enfants de Seebach et de Niederseebach.

Le périscolaire de Seebach « Les lucioles » est habilité pour 30 enfants dont 8 de moins de 6 ans. En 2020 la fréquentation moyenne pendant la pause méridienne était de 23 enfants environ et 13 enfants le soir.

Depuis juillet 2011 un accueil de loisirs sans hébergement est organisé pendant les trois premières semaines du mois de juillet. Tous les ans cet accueil connaît un très grand succès.

En 2020 la participation financière de la communauté de communes pour le fonctionnement de cette structure était de 69 592€.

3. Périscolaire de Drachenbronn/Birlenbach

A la rentrée 2012 le périscolaire de Drachenbronn - Birlenbach « Les P'tits Dragons » a ouvert ses portes aux élèves des écoles maternelles et primaires de Drachenbronn-Birlenbach et de Cleebourg-Bremmelbach.

Située à côté de la salle des fêtes, la structure offre aux enfants un cadre calme et agréable pour leur pause de midi ainsi qu'en fin de journée après les cours.

Elle est habilitée pour 38 enfants dont 10 de moins de 6 ans.

Depuis septembre 2016 entre 5 et 10 enfants du RPI Retschwiller-Memmelshoffen-Keffenach fréquentent l'accueil périscolaire de Drachenbronn.

La communauté de communes de l'Outre Forêt prend en charge une partie des frais de fonctionnement. En 2020 une somme de 9 676€ a été facturée à la communauté de communes voisine.

La fréquentation moyenne globale de la structure en 2020 est de 21 enfants pendant la pause méridienne et de 4 enfants le soir.

Un accueil de loisirs sans hébergement est également proposé pendant les trois premières semaines du mois de juillet.

En 2020 la participation financière de la communauté de communes était de 89 046€.

4. Les cantines scolaires

Quatre cantines scolaires fonctionnent sur le territoire de la communauté de communes : à Climbach, à Riedseltz (pour les enfants de Riedseltz et d'Ingolsheim), à Schleithal et depuis septembre 2017 à Hunsbach.

Les cantines de Climbach, de Riedseltz et de Hunsbach sont gérées administrativement par le périscolaire de Wissembourg. La cantine de Schleithal est gérée entièrement par la responsable de la structure.

Pour 2020 les moyennes de fréquentation étaient les suivantes :

- Climbach : environ 5 enfants à midi et 4 le soir
- Riedseltz : environ 23 enfants à midi et 6 le soir
- Schleithal : environ 21 enfants à midi et 7 le soir
- Hunspach : environ 10 enfants à midi et 3 le soir

En 2020 la participation financière de la communauté de communes était de

- 17 744 € pour la cantine de Climbach
- 35 531 € pour la cantine de Riedseltz
- 36 235 € pour la cantine de Schleithal
- 20 738 € pour la cantine de Hunspach

Ces structures ne sont pas habilitées par les services de la Jeunesse et des Sports. Aucune subvention n'est donc versée par la CAF pour leur fonctionnement.

5. Nouvelles activités périscolaires

Les communes de Rott, d'Oberhoffen-les Wissembourg et de Steinseltz ne bénéficient pas des services périscolaires.

Afin de proposer les activités sur l'ensemble de son territoire, la Communauté de Communes du Pays de Wissembourg, en partenariat avec la FDMJC d'Alsace organise différents ateliers thématiques pour les enfants scolarisés dans ces communes.

Ces activités ont lieu pendant la période scolaire, un soir par semaine, dès la sortie des classes et jusqu'à 18h dans une salle mise à disposition par les communes. Les enfants sont pris en charge par un animateur et un temps pour s'aérer et goûter leur est proposé avant le début de l'activité.

Le programme est communiqué aux familles en début de l'année scolaire et ces activités connaissent un grand succès auprès des enfants. Une cotisation forfaitaire de 20€ par enfant et par période est demandée lors de l'inscription.

Compte tenu du protocole lié à la situation sanitaire due au COVID-19 ces activités n'ont pas été proposées en 2020.

V. ANIMATION JEUNESSE

Elue en charge :

Mme Brigitte CONUECAR - Vice-Présidente (jusqu'à 16 juillet 2020)

Mme Sandra FISCHER-JUNCK (à partir du 16 juillet 2020)

Agent en charge du service :

Anna KUBIAK - chargée du Pôle Epanouissement de la Personne

La communauté de communes a signé avec la FDMJC Alsace une convention d'objectifs et de moyens concernant l'Animation Jeunesse sur le territoire.

Toute l'année :

L'Animation Jeunesse a pour vocation de soutenir et d'encourager toutes idées de projets de la part des adolescents du territoire.

Pour encourager cette démarche, les animateurs se déplacent dans les communes pour différents rendez-vous ou activités. Ces derniers permettent de créer des liens avec les jeunes et de lancer la discussion. Ces rencontres sont souvent le point de départ de projets tels que les séjours. Les animateurs accompagnent ensuite les groupes constitués dans les démarches d'organisation et d'accomplissement de leurs idées.

Tous les rendez-vous proposés sont consultables sur le site internet de l'animation jeunesse :

www.animjeun-payswissembourg.com et sur Facebook :

<https://www.facebook.com/ajpwissembourg.pwissembourg/>

Les animateurs sont également présents au Collège de Wissembourg pendant la pause méridienne et animent le club « jeux de société », organisent les débats, ... C'est toujours l'occasion pour eux d'aller au-devant de jeunes et de cerner leurs envies et préoccupations au plus près.

Pendant les vacances

Séjours, sorties, rencontres, ... les vacances c'est le moment de rencontrer les jeunes et de faire aboutir les projets en cours.

Les activités proposées pendant les vacances scolaires connaissent beaucoup de succès. 95% des sorties proposées affichent complet. Des listes d'attente doivent parfois être mises en place.

Comité de pilotage

Les actions menées par les animateurs sont présentées à l'élue en charge de ce dossier et aux services de la communauté de communes tous les deux mois lors de réunions organisées avec la FDMJC.

Le bilan annuel est présenté lors d'un comité de pilotage qui se réunit une fois dans l'année et qui se compose des « élus référents jeunesse » de toutes les communes membres ainsi que de tous les partenaires : le Conseil Départemental, la Mission Locale, les représentants des établissements scolaires de l'enseignement secondaire, le centre d'addictologie de Wissembourg, ...

Les principales actions de l'année 2020

La crise sanitaire due au COVID-19 a fortement perturbé les animations proposées en direction des jeunes du territoire.

Les confinements successifs et les changements dans les protocoles sanitaires ont conduit à l'annulation de la quasi-totalité des actions, y compris les interventions au collège de Wissembourg.

F'Estival d'animations

Compte tenu de la crise sanitaire due au COVID-19 le F'Estival d'Animations qui se déroule habituellement entre la mi-juillet et la mi-août n'a pas eu lieu en 2020.

L'équipe d'animations a tout de même proposé quatre « soirées concerts » dans les différentes salles de la communauté de communes tout en appliquant le protocole sanitaire en vigueur (port de masque, distanciation entre les tables,...)

Coût

En 2020 la communauté de communes a dépensé 124 253€ pour le service Animation Jeunesse.

CADRE DE VIE ET ACTION SOCIALE



I. SENIORS

Elue en charge :

Mme Brigitte CONUECAR - Vice-Présidente (jusqu'à 16 juillet 2020)

Mme Sandra FISCHER-JUNCK (à partir du 16 juillet 2020)

Agent en charge du service :

Anna KUBIAK - chargée du Pôle Epanouissement de la Personne

1. Portage de repas

Grâce à la convention signée avec l'ABRAPA en 2001 et la mise à disposition des véhicules réfrigérés, les personnes âgées retraitées ou invalides ont pu bénéficier de l'application d'un barème de participation pour le portage de repas à domicile.

Mais les besoins en portage de repas sur notre territoire ont évolué au fil du temps.

Le groupe de travail « Personnes âgées » a constaté que de nombreux seniors font appel à d'autres prestataires pour ce service.

Le Conseil communautaire a donc décidé d'apporter, à partir du 1^{er} janvier 2016, une aide financière à l'ensemble des personnes âgées retraitées ou invalides concernées par le portage de repas.

Pour bénéficier de l'aide il faut remplir les conditions suivantes :

- être retraité ou invalide
- habiter sur le territoire de la communauté des communes du Pays de Wissembourg
- faire appel à un traiteur, un restaurateur ou une association pour le portage de repas
- déposer auprès des services de la communauté de communes un dossier de demande de participation financière.

Le montant de l'aide accordée est calculé en fonction des ressources et selon le barème ci-après :

PERSONNES SEULES

TARIF	A	B	C
REVENUS (revenus N-1 avant l'abattement de 10%)	<= 1000	1001-1 200 €	1 201-1 400 €
PROPOSITION AIDE PAR REPAS	2 €	1.50 €	1 €

0 € pour les revenus mensuels > à 1 400 €

COUPLES

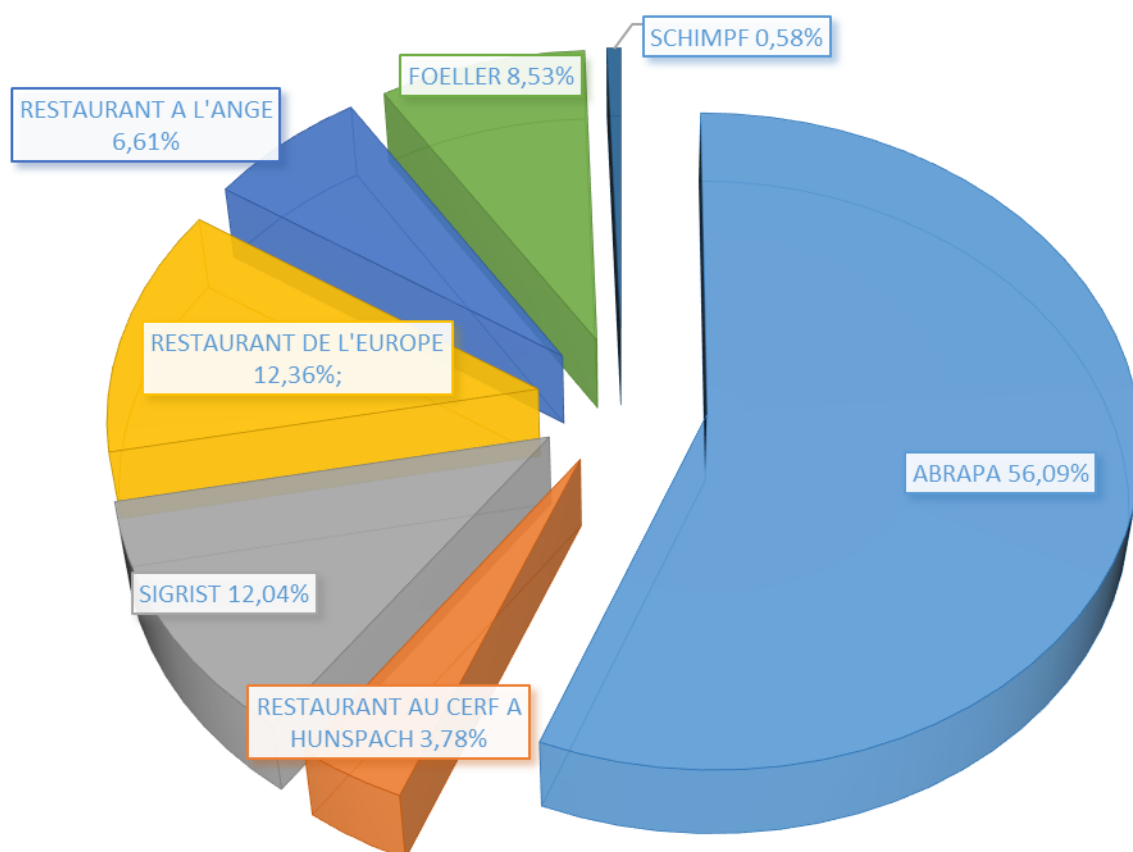
TARIF	A	B	C
REVENUS (revenus N-1 avant l'abattement de 10%)	<= 1500 €	1 501-1 700 €	1 701-1 900 €
PROPOSITION AIDE PAR REPAS ET PAR PERSONNE	2 €	1.50 €	1 €

0 € pour les revenus mensuels > à 1 900 €

Statistiques 2020

NOMBRE DE REPAS SUBVENTIONNES														
	JANVIER	FEVRIER	MARS	AVRIL	MAI	JUIN	JUILLET	AOUT	SEPTEMBRE	OCTOBRE	NOVEMBRE	DECEMBRE	TOTAL	%
ABRAPA	614	515	627	598	558	518	526	512	451	514	466	520	6 419	56,09%
RESTAURANT AU CERF A HUNSPACH	81	77	21	10	9	25	55	57	45	53	0	0	433	3,78%
SIGRIST	117	121	131	120	111	103	140	133	138	140	63	61	1 378	12,04%
RESTAURANT DE L'EUROPE	101	76	83	103	111	126	149	144	134	117	127	144	1 415	12,36%
RESTAURANT A L'ANGE	43	40	40	40	47	70	66	67	101	98	94	51	757	6,61%
FOELLER	80	85	94	108	106	116	94	60	57	28	74	74	976	8,53%
SCHIMPF	10	12	11	8	8	5	4	0	2	5	1	0	66	0,58%
	1046	926	1007	987	950	963	1034	973	928	955	825	850	11 444	100,00%

REPARTITION PAR TRAITEUR



Nombre de bénéficiaires : 89 (dont ABRAPA 47, SIGRIST 9, FOELLER 10, AU CERF 6, EUROPE 11, A L'ANGE 5, SCHIMPF 1)

Coût pour la collectivité en 2020 : 19 138.90€

2. Seniors en vacances

Partenaire de L'Agence Nationale pour les Chèques Vacances (ANCV) depuis 2010, la communauté de communes organise tous les ans un voyage pour les seniors du territoire dans le cadre du programme « Seniors en vacances ».

Habituellement un groupe d'une quarantaine de personnes participe à ces voyages organisés par notre collectivité et subventionnés à hauteur de 160€ par l'ANCV (pour les personnes éligibles).

Compte tenu de la situation sanitaire en 2020, le voyage prévu du 17 au 24 mai 2020 n'a pas pu se faire. Il a été reporté à une date ultérieure.

3. Aide financière pour les personnes retraitées, invalides et handicapées souffrant d'incontinence

Suite à l'entrée en vigueur de la redevance incitative, la communauté de communes du Pays de Wissembourg a mis en place, par délibérations du 26 mars 2018 et du 8 octobre 2018, une aide financière pour les personnes retraitées, invalides ou handicapées souffrant d'incontinence.

Pour bénéficier de l'aide il faut remplir les conditions suivantes :

- être retraité, invalide ou porteur d'un handicap
- habiter sur le territoire de la communauté des communes du Pays de Wissembourg
- être à jour du paiement de la redevance d'enlèvement des ordures ménagères
- présenter toutes les pièces justificatives

Les modalités de paiement :

- L'aide financière est versée en deux fois après chaque période de facturation de la REOM.
- Le 1^{er} paiement se fait en décembre pour la facture d'enlèvement des ordures ménagères du 1^{er} semestre, et le deuxième paiement intervient après le vote du budget de la communauté de communes, soit entre avril et mai de l'année N+1.
- Si le foyer est composé de plusieurs personnes, le volume de déchets est divisé par le nombre d'occupants, seule la part proportionnelle du demandeur est prise en compte pour le calcul de l'aide financière.
- Le montant de l'aide est versé uniquement au demandeur et ne peut excéder le montant de la part variable du demandeur.

Le montant maximum de l'aide accordée est calculé en fonction des ressources selon le barème ci-après. Il sera proratisé en fonction de la date de la survenance de l'incontinence indiquée dans le certificat médical.

La communauté de communes du Pays de Wissembourg se réserve le droit de le réviser chaque année.

Le montant total à la charge de la collectivité pour l'année 2020 est de 283.54€

BAREME

PERSONNES SEULES

TARIF	A	B	C
REVENUS (revenus N-1 avant l'abattement de 10%)	≤ 1000	1001-1 200 €	1 201-1 400 €
MONTANT MAXIMUM DE L'AIDE ANNUELLE	100€	80€	70€

0 € pour les revenus mensuels > à 1 400 €

COUPLES

TARIF	A	B	C
REVENUS (revenus N-1 avant l'abattement de 10%)	≤ 1500 €	1 501-1 700 €	1 701-1 900 €
MONTANT MAXIMUM DE L'AIDE ANNUELLE PAR PERSONNE CONCERNEE	100 €	80 €	70 €

0 € pour les revenus mensuels > à 1 900 €

4. Structure d'Accueil de Jour pour personnes âgées (SAJ)

La Structure d'Accueil de Jour située au 25 rue Bannacker à Wissembourg a ouvert ses portes en novembre 2004. La structure est gérée par le Centre Hospitalier Intercommunal de la Lauter, mais la communauté de communes a financé les travaux d'aménagement des locaux et supporte toutes les charges locatives de la copropriété, soit environ 4 000€ par an.

TOURISME ET PATRIMOINE



I. REALISATIONS

A. Itinéraires cyclables

Elus en charge du service :

Stéphanie KOCHERT – 6^e Vice-Présidente

Serge STRAPPAZON – Président

Agent en charge du service :

Eloïse LERCH

Plan vélo intercommunautaire CCPW-CCOF

Sous l'impulsion du Département et avec son soutien, les communautés de communes du Pays de Wissembourg et de l'Outre-Forêt ont décidé de s'associer afin d'élaborer ensemble un plan vélo intercommunautaire. Ce plan vélo permettra de planifier la création de nouvelles infrastructures et itinéraires cyclables sur le territoire des deux communautés de communes.

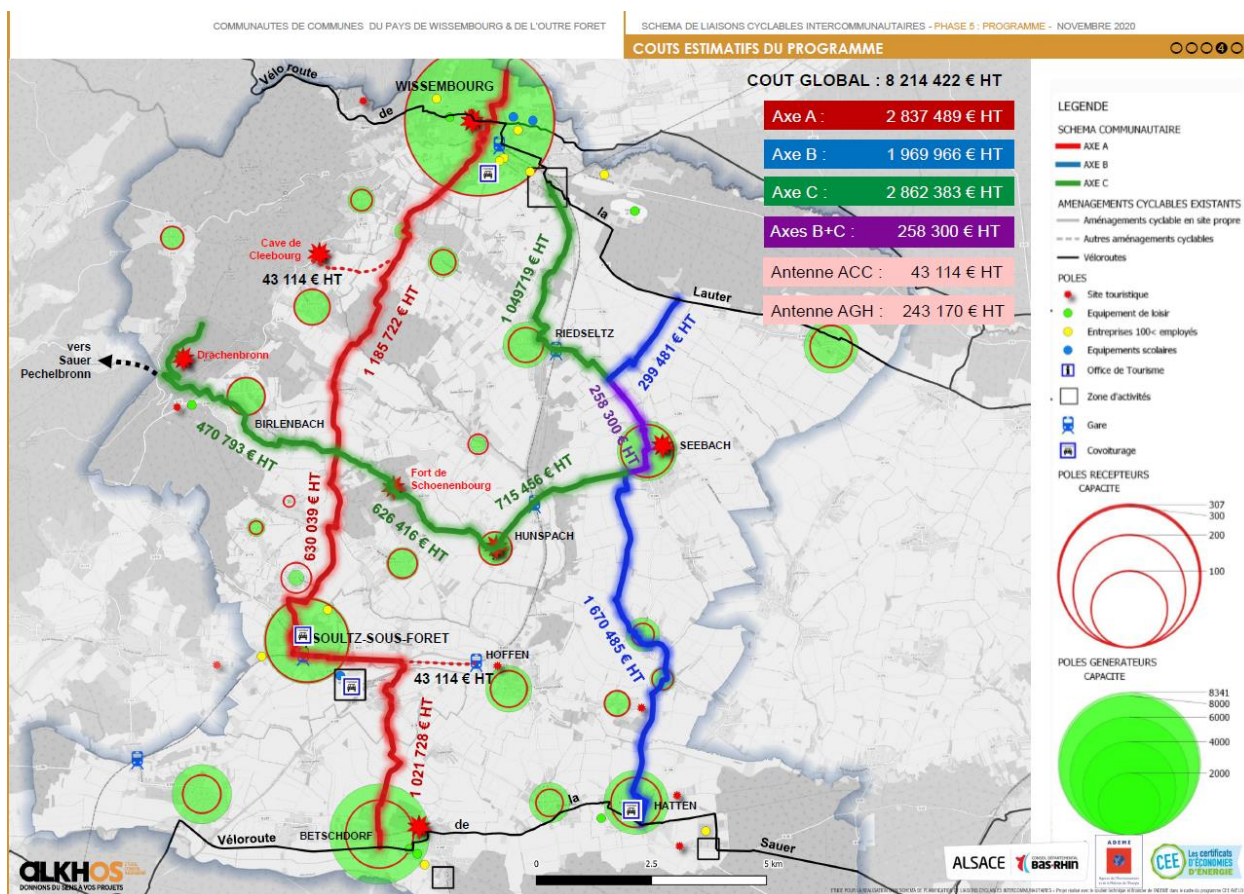
Cette étude s'inscrit dans le cadre du plan vélo 2020 / 2030 du Conseil Départemental, mais aussi de l'appel à projets « vélo et territoires » de l'Ademe. Les deux communautés de communes sont en effets lauréates de cet appel à projets national lancé fin 2018 par le ministère de l'environnement et de la transition écologique. C'est le bureau d'étude ALKHOS qui a été retenu pour mener à bien cette étude.

Il s'agit à travers ce plan vélo d'encourager essentiellement une mobilité quotidienne vers les bassins d'emploi, mais aussi de développer encore davantage l'économie touristique du territoire de par sa proximité géographique avec l'Allemagne ; d'augmenter la part modale du vélo dans les déplacements, tout en favorisant la mobilité douce au profit de l'environnement (qualité de l'air, réduction des consommations énergétiques, réduction du bruit et de la pollution visuelle), mais aussi de la santé et du bien-être des individus ; enfin de fortifier la pratique du vélo pour le loisir et pour tous. Sans oublier qu'il faut tenir compte des transports en commun existants et qui peuvent être complémentaires au vélo (train par exemple).

L'étude a permis de définir au total le tracé de trois itinéraires cyclables (axes A, B et C) à l'échelle des deux intercommunalités pour un total de près de 60 km. Deux axes orientés nord/sud (A et B), permettront de relier la véloroute de la Sauer au sud jusqu'à l'Allemagne au nord, ainsi qu'à la véloroute de la Lauter qui est elle-même connectée à l'Eurovélo 15 le long du Rhin. L'axe transversal est/ouest (C) vient compléter ces axes structurants en connectant les principaux sites touristiques du territoire.

La planification de ces itinéraires a été guidé par la recherche de sécurité et de qualité. La circulation sur route départementale a systématiquement été évitée et un revêtement dur type enrobé a été privilégié. Les axes A et B seront mis en œuvre prioritairement. L'axe C sera aménagé dans un second temps.

Le plan vélo a été approuvé en bureau des maires le 15 septembre 2020 pour un coût global estimatif de 8 214 422 euros HT.



Le comité de pilotage composé d'élus des deux intercommunalités a commencé à travailler dès le rendu de l'étude ALKHOS à la rédaction d'un DCE pour recruter une maîtrise d'œuvre pour les travaux.

En effet, pour bénéficier de subvention à hauteur de 50% du Département, les travaux doivent impérativement démarrer en 2022 et être terminés en juin 2024 (axes A et B).

II. CRSD DE DRACHENBRONN

La mise en œuvre des actions prévues au CRSD de Drachenbronn s'est activement poursuivie au cours de l'année 2020. Un comité de site présidé par Mme la Préfète et associant l'ensemble des partenaires du CRSD se réunit une fois par an afin de faire un point d'avancement concernant les actions prévues dans le cadre de ce contrat régulièrement mise à jour à travers des avenants. Trois points sont à relever et qui seront présentés successivement :

- Le développement touristique
- La reconversion de l'ancienne BA901
- La dynamisation du tissu des TPE-PME

Le CRSD de Drachenbronn : <https://www.defense.gouv.fr/dar/contrats-et-plans/2016/crsd-de-drachenbronn>

1. Le développement touristique

La société EAK France a, sur la base du permis de construire obtenu le 19 décembre 2019, construit :

- Une tour panoramique d'une hauteur de 28,80 mètres,
- Un bâtiment accueil,
- Un espace de restauration avec terrasse,
- Un magasin de vente de souvenirs.

Il s'agit d'un investissement privé de l'ordre de 5,6 millions d'euros pour cette société de droit français dont le siège est à Drachenbronn. EAK France a recruté le personnel nécessaire. Une navette de transport par trains touristiques sur roues a été mise en place par EAK France du parking jusqu'au site chemin des cimes.

De son côté, la communauté de communes avec les subventions obtenues de l'Etat et de la CEA, a procédé à l'aménagement du parking et à la construction des sanitaires.

La société EAK France a acquis le site de l'ancien chenil militaire sur lequel elle prévoit la réalisation d'un parc aventure dont les travaux devraient démarrer fin 2021 avec une ouverture au public envisagée en 2022.

Pour en savoir plus :

https://www.cc-pays-wissembourg.fr/fr/Actus/30_juin_installation_des_sanitaires_publics_a_Drachenbronn-00473

2. La reconversion de l'ancienne BA901

L'Etat a cédé à la communauté de communes à l'euro symbolique le site de l'ancienne BA901 de Drachenbronn, la cité cadres et l'ancienne station d'épuration militaire. La communauté de communes a procédé à la déconstruction d'une partie du casernement destiné à être cédée à un investisseur privé qui y prévoit la construction d'une unité de fabrication de fonds de tartes flambées. Une surface d'un peu plus de 8 HA sera ainsi cédée à la société MARANTO France dont le siège est à Drachenbronn. Cette cession interviendra courant 2021. Cette implantation d'entreprise a été rendue possible grâce au soutien efficace de l'ADIRA, de l'Etat, de la Région et de la CEA.

D'autres discussions ont été menées pour la cession de la cité cadres pour un projet d'hébergements touristiques ainsi que la cession de l'ancien cinéma à un autre investisseur et sont bien avancées.

L'annonce de l'implantation de l'unité de fabrication de fonds de tartes flambées intervient en janvier 2020. Lien : <https://www.adira.com/actualites/implantation-de-gusto-palatino-a-drachenbronn/>

3. La dynamisation du tissu des TPE-PME

Une aide à la création d'emplois dans le périmètre du CRSD a été mise en œuvre conformément aux dispositions du CRSD. Trois dossiers ont été soutenus et des aides pour la création de 25 emplois sont intervenues.

Pour en savoir plus : <https://www.cc-pays-wissembourg.fr/Fr/Economie/Entreprendre.html>

A cela, il convient d'ajouter que la communauté de communes a développé un partenariat avec l'ADIRA pour ce qui concerne l'accueil ou le développement d'entreprises.

D'autre part, rappelons que la commune de Drachenbronn est classée en zone de restructuration de la défense (ZRD). Les entreprises, quel que soit leur régime d'imposition (micro-entreprise, réel normal ou simplifié), qui créent une activité à Drachenbronn peuvent ainsi, sous conditions, bénéficier jusqu'à 5 années d'aides fiscales et sociales.

Pour être complet, il y a lieu de préciser que les médias, y compris TF1 ou France 2, ont régulièrement rendu compte de l'avancement des différents projets menés dans le cadre du CRSD.

Lien : https://www.cc-pays-wissembourg.fr/fr/Actus/France_2_-_Le_13h_en_Week-end_Alsace_a_la_decouverte_du_chemin_des_cimes-00513